

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

10

#### **MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES**

10.2013.001

Contractualisation dans le cadre d'un contrat Natura 2000 – Opération de piégeage collectif de campagnols terrestres sur le Cézallier

### **RAPPORT**

La lutte contre le campagnol terrestre dont les pics de population compromettent les récoltes de fourrage sur les prairies est organisée à l'échelle des communes par les groupements de défense contre les organismes nuisibles (GDON).

Dans la plupart des cas, les méthodes de lutte sont basées sur l'empoisonnement au moyen d'appâts (grains de blé) enrobés de bromadiolone, un anticoagulant classé T (Toxique) à utiliser avec précautions. Cette méthode peut avoir des impacts sur le milieu environnant notamment sur les espèces qui se nourrissent de campagnols empoisonnés (rapaces nocturnes et diurnes, sangliers, animaux domestiques...).

Des dégâts sur les populations de milans royaux ayant été constatés en 2011, la LPO Auvergne, structure animatrice pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 de la « ZPS du pays des Couzes », souhaite expérimenter une méthode alternative de lutte collective contre le campagnol terrestre. Il s'agit d'une opération collective de piégeage sur un secteur test du plateau du Cézallier. Cette opération est envisagée sur une superficie de 2 500 ha où le rat taupier est présent en basse densité, elle concerne 52 agriculteurs des communes de Chassagne et Dautzat-sur-Vodable.

Cette opération financée au taux de 100% par des crédits du FEADER dans le cadre d'une procédure de contrat Natura 2000 (contrat entre le porteur du projet et l'ETAT) d'une durée de 5 ans nécessite :

- l'achat du matériel de piégeage (pièges et outils pour les mettre en place)
- des mesures d'accompagnement à l'égard des rapaces du secteur qui par leur présence, contribuent à réguler les populations de rats taupier (mise en place de nichoirs près des villages pour chouettes effraie et chevêche, implantations dans les parcelles les plus grandes de perchoirs utilisés comme « postes de chasse »).
- l'opération de piégeage elle-même réalisée par un prestataire qui interviendra avec une équipe de 2 piégeurs pendant 7 semaines au printemps et 7 semaines à l'automne.

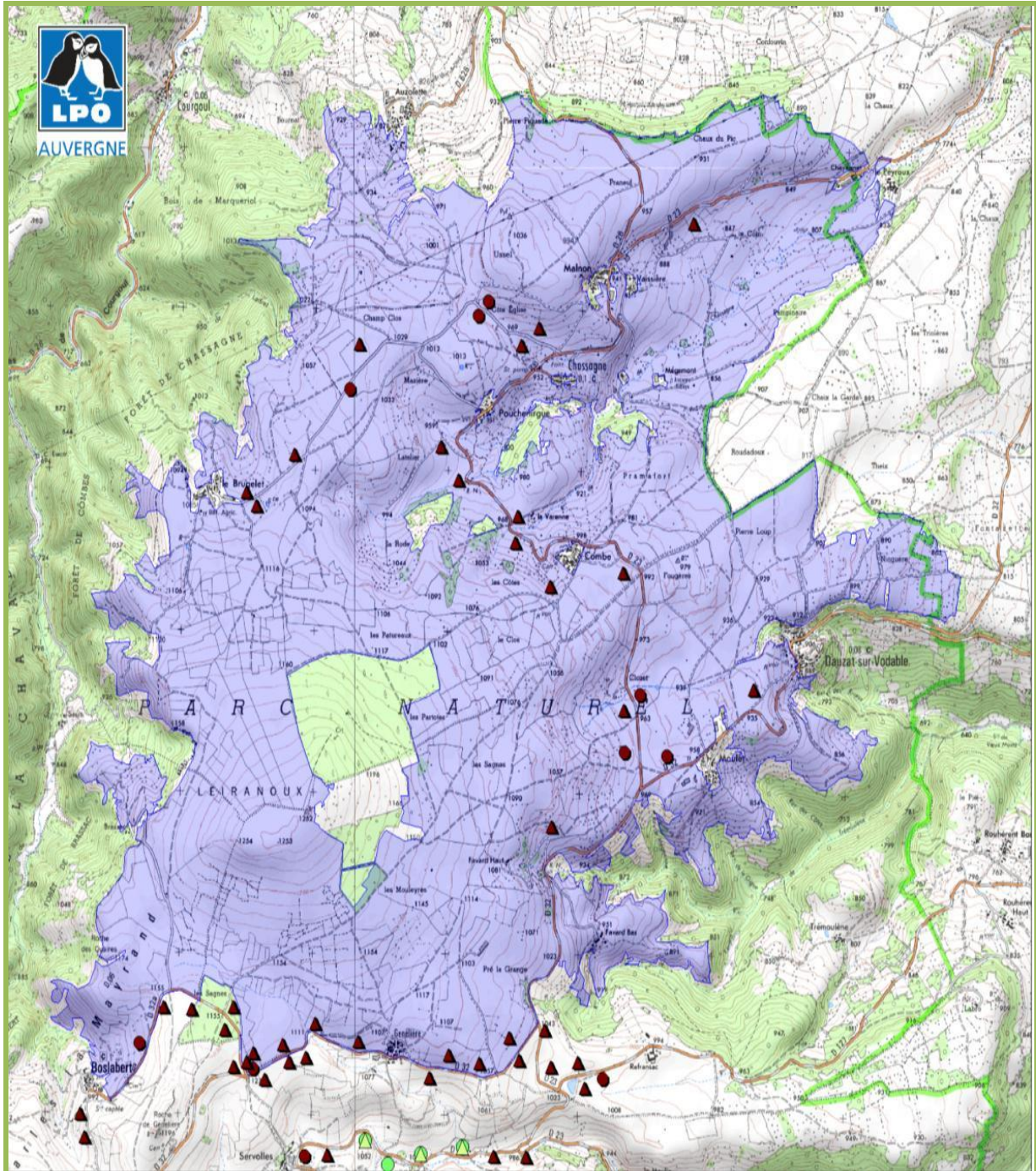
Le montant de l'opération est estimé à 33 725 € la 1<sup>ère</sup> année et 23 919,46 € les années suivantes.

Nous sommes sollicités par les services de l'Etat et la LPO Auvergne pour assurer le portage de cette opération et signer un contrat Natura 2000 ; la partie montage du dossier, prise de contacts avec les prestataires potentiels, mobilisation des exploitants agricoles pour adhésion à la démarche...sera assurée par la LPO Auvergne.

Compte tenu du caractère expérimental de cette opération qui pourrait être conduite sur d'autres secteurs, de l'implication historique du Parc sur ce thème (programme régional de recherche et Développement sur le Campagnol terrestre (2002-2005) – Programme interrégional Auvergne / Franche-Comté sur les pullulations de campagnols (2007-2010), si vous en étiez d'accord :

- Il vous est proposé d'autoriser :
- le Syndicat mixte du Parc à assurer le portage de cette opération et contractualiser avec l'Etat dans le cadre d'un contrat Natura 2000.
  - le président à engager les démarches nécessaires et à signer les documents relatifs à ce contrat.

Secteur d'intervention



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération, avec 5 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires et à signer les documents relatifs à ce contrat.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

10

### **MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES**

10.2013.002

Programme de mise en valeur de la Chaîne des Puys – aménagements de cheminements « Chemin des chèvres »

### **RAPPORT**

La Chaîne des Puys bénéficie depuis 2005 d'un programme de mise en valeur pour son site classé qui a permis la réalisation de deux tranches d'aménagement des cheminements (Pariou/sentier nord Puy de Dôme, puis Goules/Sarcoui/chemin des Gravouses), la réalisation d'une campagne de sensibilisation et d'information (« Fragile par nature »), le renforcement des postes de garde nature (permettant à la fois la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement, la conciliation des usages et la surveillance).

Une étude préalable concernant une troisième tranche d'aménagement des cheminements a été réalisée en 2010.

Ces actions s'inscrivent maintenant dans le Document d'Objectif du site Natura 2000 validé en septembre 2011 et dans le cadre du plan de gestion de la candidature de la Chaîne des Puys/faille de Limagne au Patrimoine mondial de l'Unesco.

L'étude préalable de 2010 propose le réaménagement de deux secteurs

- l'amélioration et l'organisation des cheminements d'accès des Puys de Jumes et Coquille (commune de St Ours les Roches) de façon, notamment, à pouvoir réinstaller une activité agricole en estive en permettant la restauration des landes acidiphiles montagnardes
- l'amélioration du chemin des chèvres, situé au dessus des cabanes des bergers et partie intégrante du GR4 (communes d'Orcines et de Ceyssat), de façon à concilier les usages de découvertes touristiques, sportives et éducatives, avec l'activité agricole (estives ovine) essentielle au bon état de conservation des habitats naturels (landes acidiphiles montagnardes et des pelouses à brachypodes)

Le secteur concerné en premier par cette tranche d'aménagement est le secteur du chemin des chèvres, partie intégrante du site classé et du site Natura 2000 de la Chaîne des Puys, du périmètre proposé au patrimoine Mondial, et du périmètre de l'OGS Puy de Dôme.

Le montant des travaux s'élèverait à 233 200 € HT

Le SMPNRVA ne sera en mesure de se lancer dans cette opération que si l'ensemble des financements atteint 100% du montant Hors Taxe (dérogation introduite par le Décret n°1241 du 11 décembre 2000).

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le plan de financement serait le suivant

	%	Montant Hors Taxes	Montant TTC
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>233 200 €</b>	<b>278 907 €</b>
<b>Conseil Général du puy de Dôme</b> (PDIPR, OGS et plan de gestion Patrimoine Mondial) En cours de finalisation : convention CG63/Parc 2013/2015	30	69 960	
<b>Conseil Régional d'Auvergne</b> (Réhabilitation des Monts d'Auvergne) En cours de finalisation : convention CRA/Parc 2013/2015	30	69 960	
<b>Etat et /ou FEDER</b>	40	93 280	
<b>SMPNRVA</b>			46 344 (TVA des travaux)

- Ainsi, il est proposé que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne autorise le Président :
- à solliciter les crédits auprès des financeurs
  - à engager les démarches pour lancer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à solliciter les crédits auprès des financeurs et à engager les démarches pour lancer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

13

#### **LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**

13.2013.001

Contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin – Etude de définition des bassins hydrogéologiques

### **RAPPORT**

L'histoire géologique du Cézallier est marquée par le volcanisme. Il découle de cette activité passée un fonctionnement parfois complexe des milieux aquatiques et souvent une différence marquée entre le bassin versant topographique et le bassin d'alimentation hydrogéologique, comme c'est le cas pour le lac Pavin dont le bassin hydrogéologique a été défini en 2006.

Le lac des Bordes est classé en Espace Naturel Sensible. Le lac de Montcineyre est une réserve d'eau potable gérée par le SIVOM d'Issoire ; la procédure de mise en place d'un périmètre de protection du captage est en cours. Le lac de Bourdouze est un lac-tourbière ; des plantations de résineux arrivées à maturité à proximité de ces lacs vont être exploitées dans les années à venir.

Afin de pouvoir proposer des mesures appropriées pour préserver la qualité de l'eau dans le cadre du **contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin**, il convient de déterminer les bassins d'alimentation hydrogéologiques de ces trois lacs.

Le cahier des charges prévoit notamment :

- > La réalisation d'un bilan des connaissances sur ces trois sites
- > Des investigations de terrain
- > L'interprétation des données et la définition des bassins hydrogéologiques
- > Le cas échéant, la proposition d'investigations complémentaires.

Le budget de l'opération s'élève à 20 000 €.

Le SMPNRVA assure la maîtrise d'ouvrage de cette action. Le plan de financement envisagé dans le cadre du contrat territorial est le suivant :

- participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 10 000 € (taux de 50%)
- participation prévisionnelle du Conseil Régional d'Auvergne à hauteur de 6 000 € (taux de 30%)
- participation prévisionnelle du Conseil Général du Puy de Dôme à hauteur de 4 000 € (taux de 20%).

**➤➤➤ Votre avis est sollicité à ce sujet. Si vous en étiez d'accord, il vous est proposé d'autoriser le Président :**

- > à solliciter les financements pour cette opération,
- > à lancer les consultations dans le cadre de marchés à procédures adaptées.
- > à passer commande auprès du prestataire retenu.

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## DELIBERATION

Le Bureau valide le rapport et autorise le Président à solliciter les financements à lancer les consultations dans le cadre de marchés à procédures adaptées et à passer commande auprès du prestataire retenu.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

13

### **LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**

13.2013.002

Contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin – Etat des lieux et évaluation de la qualité du lac Pavin

### **RAPPORT**

Dans le cadre du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin, une fiche action est consacrée à la réalisation d'un état des lieux et à l'évaluation de la qualité des lacs Pavin, Bourdouze, Montcineyre et Bordes.

Le SMPNRVA assure la maîtrise d'ouvrage de cette action. Le comité technique réuni à l'automne 2012 a considéré que les suivis existants dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau étaient suffisants pour évaluer la qualité des lacs de Bourdouze, Montcineyre et Bordes. Par contre, le lac Pavin nécessite un suivi plus approfondi compte tenu de la complexité de son fonctionnement pour réaliser un état des lieux dès 2013 et évaluer l'efficacité des actions qui vont être mises en place à l'échelle de son bassin d'alimentation. Le comité technique considère que cet état des lieux doit être réalisé sur trois ans (2013-2015) pour avoir une chronique de données suffisante pour l'interprétation.

Le cahier des charges de l'étude prévoit notamment sur une période de trois ans :

- La mise en place d'un suivi continu des paramètres physico-chimiques du lac Pavin,
- L'étude de la qualité des tributaires et de l'exutoire du lac Pavin,
- L'étude des populations piscicoles, notamment de l'omble chevalier, en tant qu'espèce bio- indicatrice.

Le budget de l'opération s'élève à 50 000 €.

Le plan de financement envisagé dans le cadre du contrat territorial est le suivant :

- participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 25 000 € (taux de 50%)
- participation prévisionnelle du Conseil Régional d'Auvergne à hauteur de 12 500 € (taux de 25%)
- participation prévisionnelle du Conseil Général du Puy de Dôme à hauteur de 12 500 € (taux de 25%).

➤➤➤ **Votre avis est sollicité à ce sujet. Si vous en étiez d'accord, il vous est proposé d'autoriser le Président :**

- à solliciter les financements pour cette opération,
- à lancer les consultations dans le cadre de marchés à procédures adaptées.
- à passer commande auprès du prestataire retenu.



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## DELIBERATION

Le Bureau valide le rapport et autorise le Président à solliciter les financements, à lancer les consultations dans le cadre de marchés à procédures adaptées et à passer commande auprès du prestataire retenu.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Gardes', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

13

### **LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**

13.2013.003

Contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin -  
Installation de points d'abreuvement au lac de Bourdouze

### **RAPPORT**

Les suivis réalisés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau évaluent l'état écologique du lac de Bourdouze de médiocre à moyen en 2005. Si cette évaluation reste ponctuelle, ce lac de part sa faible profondeur est néanmoins sensible aux apports en nutriments provenant du bassin versant.

Le lac de Bourdouze est concerné par une problématique d'abreuvement du bétail directement dans le lac. Cela favorise l'érosion des berges, le transfert de sédiments, de matière organique et de nutriments.

Les diagnostics agricoles réalisés en 2011 ont permis d'identifier et de chiffrer le coût des équipements qui permettraient de résoudre l'impact de l'abreuvement.

Le choix du type d'équipement a été discuté avec l'exploitant en fonction du troupeau et de la configuration du site. Le choix s'est porté sur des points d'eau alimentés par pompe solaire. Une mise en défens ponctuelle des berges du lac et de certains ruisseaux est nécessaire par la pose de clôtures barbelées.

Les travaux consisteront en l'installation de 3 abreuvoirs (lac et ruisseaux) et en la mise en défens des berges par une clôture.

Le budget de l'opération s'élève à 45 000 €.

Dans le cadre du Contrat Territorial de lacs, le SMPNRVA assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Le plan de financement pour la prestation 2013 est le suivant :

- participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 22 500 € (taux de 50%)
- participation prévisionnelle du Conseil Régional d'Auvergne à hauteur de 11 250 € (taux de 25%)
- participation prévisionnelle du Conseil Général du Puy de Dôme à hauteur de 11 250 € (taux de 25%).

**➤➤➤ Votre avis est sollicité à ce sujet. Si vous en étiez d'accord, il vous est proposé d'autoriser le Président :**

- à solliciter les financements pour cette opération,
- à lancer les consultations dans le cadre de marchés à procédures adaptées.
- à passer commande auprès du prestataire retenu.

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## DELIBERATION

Le Bureau valide le rapport et autorise le Président à solliciter les financements, à lancer les consultations dans le cadre de marchés à procédures adaptées et à passer commande auprès du prestataire retenu.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

13

#### **LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**

13.2013.004

Consultation « l'avenir de l'eau et de milieux aquatiques » - Bassin Adour Garonne

### **RAPPORT**

Du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2013, les assemblées départementales et régionales, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur les « **questions importantes et le calendrier de travail** » pour la révision du Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE) du **bassin Adour Garonne**. Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin qui établira une synthèse définitive des questions importantes. C'est sur cette base que le comité préparera le prochain SDAGE qui sera à son tour soumis au public et aux assemblées avant son adoption fin 2015.

#### **1) Les grands enjeux de l'eau en France**

Les grands enjeux identifiés sont les suivants :

- *Garantir une eau potable en quantité et de qualité suffisantes, en particulier vis-à-vis des pollutions diffuses agricoles*
- *Retrouver les équilibres écologiques, restaurer la biodiversité, véritable patrimoine naturel*
- *Anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique*
- *Éliminer les substances dangereuses dans l'eau*
- *Replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire.*

L'enjeu « *replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire* » apparaît comme prioritaire. En effet, l'amélioration de la prise en compte de l'enjeu eau et milieux aquatiques dès l'amont des projets d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, outils de planification,...) permettrait de répondre en partie aux autres enjeux et d'éviter certaines dégradations. La *garantie d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante* est également prioritaire, mais pas seulement vis-à-vis des pollutions diffuses agricoles. D'autres activités (industrie, tourisme, pollution domestique...) peuvent également impacter la ressource.

Enfin, notre territoire étant situé en tête de bassins versants, nous sommes particulièrement sensibles à la préservation des équilibres écologiques et de la biodiversité associée, notamment au regard du changement climatique.

#### **2) Les questions importantes soumises à consultation**

Les questions importantes soumises à la consultation sont les suivantes :

- *Poursuivre la réduction des rejets de substances dangereuses et prendre en compte les polluants impactant les milieux aquatiques et les usages (polluants émergents, microbiologiques...)*
- *Poursuivre la réduction des pollutions diffuses liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires*
- *Restaurer l'équilibre quantitatif des ressources en eau*
- *Poursuivre la restauration de la continuité et de la biodiversité*

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- *Poursuivre la restauration de la dynamique physique des milieux aquatiques*
- *Développer la connaissance au service des milieux aquatiques*
- *Renforcer la gouvernance en privilégiant l'approche territoriale, la contractualisation et l'efficacité des actions.*

Ces questions permettent d'aborder l'ensemble des thèmes essentiels qu'il nous semble nécessaire de traiter dans le prochain SDAGE : la qualité et la quantité d'eau, la fonctionnalité des milieux aquatiques et la gouvernance.

Ceci étant, en ce qui concerne la poursuite de *la réduction des pollutions diffuses liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires*, il conviendrait de rajouter « **les pollutions liées au phosphore** », élément contribuant fortement aux phénomènes d'eutrophisation des milieux aquatiques (notamment des plans d'eau).

Les deux questions « *poursuivre la restauration de la continuité et de la biodiversité* » et « *poursuivre la restauration de la dynamique physique des milieux aquatiques* » auraient pu être synthétisées en une seule, les deux étant indissociables et se rapportant à la fonctionnalité des milieux aquatiques et à la biodiversité qu'ils abritent.

### 3) Les pistes d'actions proposées

Le document de synthèse du comité de bassin Adour Garonne présente des pistes d'actions pour répondre à chaque question importante. Ce document appelle les observations suivantes :

Concernant la **réduction des pollutions diffuses**, nous souhaitons que le **phosphore** soit cité comme élément contribuant aux pollutions diffuses, au même titre que les nitrates ou les produits phytosanitaires. Les milieux aquatiques de tête de bassins sont particulièrement sensibles aux apports en phosphore, favorisant les phénomènes d'eutrophisation, notamment des plans d'eau. Une des spécificités de notre territoire est d'ailleurs la présence de nombreux lacs naturels (d'origine volcanique ou glaciaires) particulièrement sensibles à ces apports. L'accompagnement de la mise en place de points d'abreuvement en plans d'eau permettrait également de mieux préserver ces milieux.

A propos de la **qualité de l'eau potable**, des efforts restent à faire sur la mise en place des périmètres de protection de captage et la mise en œuvre des mesures de gestion associées, notamment en tête de bassin versant.

Concernant les **aspects quantitatifs**, une des pistes d'actions proposées consiste à encourager les créations de réserves collectives et de retenues de substitution. Si ces retenues peuvent effectivement contribuer à assurer une alimentation en eau, elles favorisent également le réchauffement et l'évaporation de l'eau ainsi que les phénomènes d'eutrophisation. Enfin, la mobilisation de la ressource hivernale n'est pas sans impact sur les milieux aquatiques qui connaissent déjà naturellement des étiages hivernaux. La création de ce type de retenue doit donc être concertée et encadrée. La priorité doit être donnée en premier lieu aux économies d'eau.

Au sujet de la restauration de la **continuité écologique** et de la dynamique physique des milieux aquatiques, si les aspects morphologiques sont importants, ils ne sont pas suffisants. Il serait judicieux de généraliser les études de débits minimum biologiques afin d'ajuster les débits réservés sur ces valeurs garantes de la fonctionnalité des milieux aquatiques et de la préservation de la biodiversité associée. L'enjeu de non dégradation est également important.

En terme de **gouvernance**, deux points nous paraissent essentiels. Tout d'abord, la nécessité de favoriser une meilleure intégration de l'enjeu « eau » dans l'aménagement du territoire. En effet, la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques nécessite la prise en compte dès l'amont des projets, des problématiques d'alimentation en eau potable, de dimensionnement des systèmes d'assainissement et de la sensibilité des milieux aquatiques (zones humides, ripisylve,...). Nous notons la proposition de favoriser l'établissement de conventions d'articulation entre les SAGE et les SCOT pour favoriser cette cohérence.



## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Enfin, en tant que territoire situé à cheval sur les têtes des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne, nous souhaiterions que soit intégrées dans le futur SDAGE, des mesures coordonnées permettant d'assurer une **gestion de l'eau harmonisée à l'échelle des massifs**. Ainsi par exemple, la mise en place d'une gestion coordonnée des lacs naturels et tourbières de notre territoire, qui forment une entité exceptionnelle de tête de bassin, ne trouve actuellement pas d'écho commun entre les deux bassins hydrographiques qui nous concernent. En terme de gestion qualitative et quantitative, la mise en place de commissions inter-SAGE entre les deux bassins hydrographiques permettraient de favoriser une cohérence à l'échelle des massifs.

### 4) Calendrier de travail

Le comité de bassin Adour Garonne propose le calendrier suivant pour la révision du SDAGE :

- Novembre 2012 – avril 2013 : consultation sur les questions importantes, le programme de travail et le calendrier pour la révision du SDAGE
- Printemps 2013 : examen de la synthèse provisoire des questions importantes et de l'actualisation de l'état des lieux par les commissions territoriales
- Juillet 2013 : examen de la synthèse et de la prise en compte des avis du public et des partenaires institutionnels sur les questions importantes, le calendrier et le programme de travail par le comité de bassin
- Décembre 2013 : adoption de la synthèse définitive des questions importantes, du calendrier, du programme de travail et de l'état des lieux du bassin par le comité de bassin ; approbation de l'état des lieux par le Préfet coordinateur de bassin
- Printemps 2014 : examen des projets de SDAGE et programme de mesure (PDM) 2016-2021 par les commissions territoriales
- Juillet 2014 : adoption du projet de SDAGE 2016-2021 par le comité de bassin ; adoption du projet de PDM par le préfet coordonnateur de bassin
- Octobre 2014 à mars 2015 : consultation sur les projets de SDAGE et de PDM 2016-2021 (avis du public et des partenaires institutionnels)
- Juillet 2015 : examen de la synthèse et de la prise en compte des avis du public et des partenaires institutionnels sur les projets de SDAGE et PDM 2016-2021 par le comité de bassin
- Décembre 2015 : adoption du SDAGE 2016-2021 et avis sur le PDM 2016-2021 par le comité de bassin ; approbation du SDAGE 2016-2021 et arrêté du PDM 2016-2021 par le préfet coordonnateur de bassin.

Le calendrier proposé n'appelle par de remarque de notre part.

➤➤ **Il vous est demandé de donner un avis sur la pertinence des questions importantes, les enjeux ainsi que le calendrier soumis à consultation et d'autoriser le Président à transmettre la contribution du SMPNRVA au comité de bassin Adour Garonne. Si vous en étiez d'accord, cette contribution reprendrait les remarques évoquées aux paragraphes 2 et 3.**

### DELIBERATION

Le Bureau valide le rapport et autorise le Président à transmettre la contribution du SMPNRVA au comité de bassin Adour Garonne tel qu'énoncé dans le rapport.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

**Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**  
13.2013.005 Consultation « l'avenir de l'eau et de milieux aquatiques » - Bassin Loire Bretagne

**RAPPORT**

Du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2013, les assemblées départementales et régionales, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur les « **questions importantes et le calendrier de travail** » pour la révision du Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne. Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin qui établira une synthèse définitive des questions importantes. C'est sur cette base que le comité préparera le prochain SDAGE qui sera à son tour soumis au public et aux assemblées avant son adoption fin 2015.

**5) Les grands enjeux de l'eau en France**

Les grands enjeux identifiés sont les suivants :

- *Garantir une eau potable en quantité et de qualité suffisantes, en particulier vis-à-vis des pollutions diffuses agricoles*
- *Retrouver les équilibres écologiques, restaurer la biodiversité, véritable patrimoine naturel*
- *Anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique*
- *Éliminer les substances dangereuses dans l'eau*
- *Replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire.*

L'enjeu « *replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire* » apparaît comme prioritaire. En effet, l'amélioration de la prise en compte de l'enjeu eau et milieux aquatiques dès l'amont des projets d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, outils de planification,...) permettrait de répondre en partie aux autres enjeux et d'éviter certaines dégradations. La *garantie d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante* est également prioritaire, mais pas seulement vis-à-vis des pollutions diffuses agricoles. D'autres activités (industrie, tourisme, pollution domestique...) peuvent également impacter la ressource.

Enfin, notre territoire étant situé en tête de bassins versants, nous sommes particulièrement sensibles à la préservation des équilibres écologiques et de la biodiversité associée, notamment au regard du changement climatique.

**6) Les questions soumises à consultation**

Les quatre questions soumises à la consultation sont les suivantes :

- *Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?*
- *Comment partager la ressource disponible ? comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?*
- *Comment préserver et restaurer les milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?*

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- *Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?*

Ces quatre questions permettent d'aborder l'ensemble des thèmes essentiels qu'il nous semble nécessaire de traiter dans le prochain SDAGE : la qualité et la quantité d'eau, la fonctionnalité des milieux aquatiques et la gouvernance.

### 7) Les pistes d'actions proposées

Le document de synthèse du comité de bassin Loire Bretagne présente des pistes d'actions pour répondre à chaque question importante. Ce document appelle les observations suivantes :

Concernant la **réduction des pollutions diffuses**, nous notons que le **phosphore** est bien cité comme élément contribuant aux pollutions diffuses, au même titre que les nitrates ou les produits phytosanitaires. Les milieux aquatiques de tête de bassins sont particulièrement sensibles aux apports en phosphore, favorisant les phénomènes d'eutrophisation, notamment des plans d'eau. Une des spécificités de notre territoire est d'ailleurs la présence de nombreux lacs naturels (d'origine volcanique ou glaciaires) particulièrement sensibles à ces apports.

A propos de la **qualité de l'eau potable**, des efforts restent à faire sur la mise en place des périmètres de protection de captage et la mise en œuvre des mesures de gestion associées, notamment en tête de bassin versant.

Concernant les **aspects quantitatifs**, nous notons que la priorité est donnée à l'amélioration de la gestion des ressources et aux économies d'eau. Il est également important que la création de retenues de substitution soit concertée et encadrée. Si ces retenues peuvent effectivement contribuer à assurer une alimentation en eau, elles favorisent son réchauffement et son évaporation ainsi que les phénomènes d'eutrophisation. Enfin, la mobilisation de la ressource hivernale n'est pas sans impact sur les milieux aquatiques qui connaissent déjà naturellement des étiages hivernaux.

Au sujet de la **fonctionnalité des milieux aquatiques**, nous notons que l'enjeu de préservation (non dégradation) est bien identifié, ce qui est particulièrement important sur les territoires de tête de bassin. En effet, la préservation et la restauration des milieux aquatiques contribuent à maintenir la biodiversité aquatique souvent exceptionnelle qui les caractérise (loutre, écrevisses pieds blancs, poissons migrateurs, herbiers lacustres oligotrophes,...). L'amélioration de la connaissance et de la prise de conscience des services rendus par les milieux aquatiques semble capitale pour améliorer l'efficacité des actions (exemple des zones humides). Concernant la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques, si les aspects morphologiques sont importants, ils ne sont pas suffisants. Il serait judicieux de généraliser les études de débits minimum biologiques afin d'ajuster les débits réservés sur ces valeurs garantes de la fonctionnalité des milieux aquatiques et de la préservation de la biodiversité associée.

En terme de **gouvernance**, deux points nous paraissent essentiels. Tout d'abord, la nécessité de favoriser une meilleure intégration de l'enjeu « eau » dans l'aménagement du territoire. En effet, la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques nécessite la prise en compte dès l'amont des projets, des problématiques d'alimentation en eau potable, de dimensionnement des systèmes d'assainissement et de la sensibilité des milieux aquatiques (zones humides, ripisylve,...). L'établissement de conventions d'articulation entre les SAGE et les SCOT par exemple, pourrait être une mesure à proposer pour favoriser cette cohérence.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Enfin, en tant que territoire situé à cheval sur les têtes des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne, nous souhaiterions que soit intégrées dans le futur SDAGE, des mesures coordonnées permettant d'assurer une **gestion de l'eau harmonisée à l'échelle des massifs**. Ainsi par exemple, la mise en place d'une gestion coordonnée des lacs naturels et tourbières de notre territoire, qui forment une entité exceptionnelle de tête de bassin, ne trouve actuellement pas d'écho commun entre les deux bassins hydrographiques qui nous concernent. En terme de gestion qualitative et quantitative, la mise en place de commissions inter-SAGE entre les deux bassins hydrographiques permettraient de favoriser une cohérence à l'échelle des massifs.

### 8) Calendrier de travail

Le comité de bassin Loire Bretagne propose le calendrier suivant pour la révision du SDAGE :

- Novembre 2012 – avril 2013 : consultation sur les questions importantes, le programme de travail et le calendrier pour la révision du SDAGE
- Automne 2013 : adoption de l'état des lieux mis à jour par le comité de bassin
- De 2013 à 2015 : la concertation se poursuit avec les acteurs de l'eau au travers de réunions de travail, des commissions du comité de bassin, des forums de l'eau
- Juillet 2014 : adoption du projet de SDAGE révisé qui sera soumis à consultation du public puis des assemblées régionales, départementales et locales
- 2015 : consultation du conseil supérieur de l'énergie et du comité national de l'eau
- Automne 2015 : adoption du SDAGE 2016-2021 par le comité de bassin, puis approbation par le préfet coordonnateur de bassin.

Le calendrier proposé n'appelle par de remarque de notre part.

➤➤➤ **Il vous est demandé de donner un avis sur la pertinence des questions importantes, les enjeux ainsi que le calendrier soumis à consultation et d'autoriser le Président à transmettre la contribution du SMPNRVA au comité de bassin Loire Bretagne. Si vous en étiez d'accord, cette contribution reprendrait les remarques évoquées aux paragraphes 2 et 3.**

### DELIBERATION

Le Bureau valide le rapport et autorise le Président à transmettre la contribution du SMPNRVA au comité de bassin Loire Bretagne tel qu'énoncé dans le rapport.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

#### AFFAIRE

**17 AGRICULTURE ET ALIMENTATION**  
17.2013.001 Espace test agricole

### RAPPORT

#### Contexte

Le réseau CELAVAR<sup>1</sup> a lancé en 2011 une réflexion sur l'émergence d'**espaces test agricoles** : entité juridique permettant de fournir à un porteur de projet les conditions nécessaires à une période de test de son projet en agriculture.

Après une phase d'étude comparative des expériences menées en France, le collectif lance actuellement une phase d'expérimentation portant le nom d'« *îlots paysans d'Auvergne* ».

*Îlots paysans d'Auvergne* désigne un dispositif régional constitué d'un ensemble de structures ayant pour objectifs de permettre à des porteurs de projet de **tester tout ou partie d'une activité agricoles** dans des **conditions favorables**, pour une **durée déterminée**, afin d'évaluer le projet et lui-même, dans le but d'en **décider la poursuite ou non**.

Les trois fonctions fondamentales du test d'activité réunies au sein d'un espace-test sont :

1) un **cadre légal** d'exercice du test, cadre juridique permettant à une personne de se tester – cette question se déclinant sur plusieurs plans : celui du statut de la personne en test, du statut des structures qui hébergent son activité, du cadre légal de mise à disposition d'un outil de production... ;

2) une **mise à disposition d'un outil de travail** : foncier et/ou matériel et/ou bâti ;

3) un dispositif de **suivi et d'accompagnement(s)** adapté aux besoins du porteur de projet en test : développement de projet, maîtrise technique de l'activité, gestion de l'activité...

Les **objectifs** de ces espaces tests sont :

- Favoriser l'installation de personnes non issues du milieu agricole ;
- Sécuriser les parcours d'installation ;
- Redéployer une agriculture de proximité, créatrice d'emplois ;
- Proposer de nouvelles formes de gouvernance territoriale ;
- Renforcer la dimension collective et la coopération en agriculture.

*Îlots paysans d'Auvergne* se matérialisera de manière diffuse sur le territoire, en prenant appui sur une diversité de lieux tests (entité spatiale support de l'activité de test). Chaque lieu test comprend du foncier, les moyens de production et un système local d'accompagnement permettant de fournir les conditions favorables de test aux porteurs de projet.

#### **Concrètement comment ça marche ?**

- La fonction « hébergement juridique » :

Mobilisation de statuts différents en fonction des profils des porteurs de projet.

Possibilité de contractualiser un CAPE (Contrat d'Appui au projet d'entreprise), assurée par une coopérative d'activité et d'emploi affiliée à la MSA appelée Natura-SCOP

<sup>1</sup> CELAVAR : Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rural

Réseau constitué entre autre du CREFAD Auvergne, FR CIVAM Auvergne, Cant'ADEAR, AFOG, Accueil paysan, etc.



## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- La fonction « pépinière » est disséminée sur le territoire et constitue un montage particulier sur chaque lieu-test :
    - Mise à disposition de foncier : agriculteur, association, collectivité ;
    - Mise à disposition de matériel : agriculteur, particulier.
  - La fonction d'accompagnement constitue également un montage particulier par lieu test, par des associations locales, en partenariat avec les structures d'accompagnements et organismes de formation.  
Elle doit répondre à différents besoins :
    - Compétences entrepreneuriales ;
    - Techniques et savoir-faire paysans ;
    - Connaissance du territoire et insertion dans le tissu agricole ;
    - Prise de décision et suivi global du projet.
- ➔ **Le réseau CELAVAR nous a tenus informés tout au long de ce travail. Il nous demande aujourd'hui si nous souhaitons être associés à ce projet, et si oui, de quelle manière.**

### Propositions

Les objectifs de ce projet et sa construction sont en parfaite cohérence avec notre nouveau projet de territoire pour 2013 – 2025 :

- Soutenir la profession d'agriculteur en la rendant attractive et accessible (*mesure 3.1.2*) ;
- Accompagner l'installation d'entreprises s'adaptant au contexte local (*mesure 3.5.1*) ;
- Accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux actifs en valorisant le caractère atypique et les potentialités du territoire PNRVA (*mesure 1.2.1*).

Aussi, il semble intéressant que le SMPNRVA soit associé à ce projet.

Son implication dans le projet peut se faire de la manière suivante :

*A court terme :*

- Participer au **comité de pilotage** des *îlots paysans d'Auvergne* ;
- Faire le **relais d'information** auprès des **collectivités** et des réseaux « Accueil » développés à l'échelle des Pays ;
- Faire le **relais d'information** auprès des **porteurs de projet** qui souhaitent développer un projet dont tout ou partie relève de l'agriculture.

*A moyen terme :*

- Dans le cas où un lieu test se développerait sur le territoire Parc, intégrer la fonction d'accompagnement (*étudier l'intérêt de cette intégration au cas par cas*) ;
- **Etudier la possibilité qu'un lieu test se développe sur le domaine de Montlosier.**  
Dans ce dernier cas, le travail consisterait dans un premier temps à :
  - a) Intégrer cette réflexion à celle qui est actuellement en cours sur la gestion du domaine de Montlosier ;
  - b) Réaliser un état des lieux des surfaces agricoles : géographique, potentialités agronomiques, juridique, etc.

➔➔➔ **Il est demandé aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne de se prononcer sur cette proposition.**

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## DELIBERATION

Le Bureau valide le rapport et la proposition énoncée, avec 6 voix pour et 2 abstentions.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Garde', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

18

### **TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE**

18.2013.001

Compte-rendu et relevé de décisions de la commission qualification de l'offre Parc

### **RAPPORT**

#### **Réunion de la Commission de Qualification de l'Offre Parc :**

Mercredi 30 janvier 2013- Montlosier

#### **Présents :**

Elus :

*Agnès Mollon, Daniel Chevaleyre, Marie-Odile Faye,*

Equipe SMPNRVA :

*Isabelle Blanc, Eve Alcaïde, Maryline Dieudonné, Marie Fauchon, Marianne Cohade, Marie-Pierre GARD,*

#### **Excusés :**

*Louis Galtier, Marc Maisonneuve, Bernard Veissière*

**Agnès Mollon** introduit et anime la réunion.

### **➤ Relevé de décisions**

#### **1- CHARTE EUROPEENNE DU TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTEGES**

#### **Plans d'actions des entreprises touristiques candidates à l'engagement dans le volet 2 de la CETD**

- La commission de Qualification de l'offre Parc valide les plans d'actions tourisme durable valant engagement dans le volet 2 de la CETDEP :
- du gîte de groupe et de séjour La Belle Arverne – M et Mme Caplain à Albepierre Bredons
  - du Relais des Remparts Hôtel restaurant – M et Mme MONTARU à Allanche (également marqué Relais du Parc sur la partie restauration)
  - des chambres d'hôtes et hébergement insolite La ferme des Prades et wagon des estives – M et Mme Vauché à Landeyrat,
  - du site de visite Le Manoir de Veygoux géré par le SMADC des Combrailles à Charbonnières les Varennes sous réserve :
    - d'avoir un vrai positionnement commercial
    - de la mise en place d'un travail sur leurs cibles clientèles qui déterminera les périodes d'ouverture.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- de la mise en place d'un travail avec les hébergements du secteur afin de pouvoir proposer des packages, se mettre en relation avec les centres d'accueil d'enfants et proposer la thématique du musée dans les programmes de ces centres.
- de la validation du projet au programme LEADER (passage en comité du 26 mars 2013)

### Diplôme Charte Européenne du Tourisme Durable

L'engagement officiel dans la Charte européenne du Tourisme durable dans les espaces protégés sera validé par la signature d'un diplôme qui vous est proposé en pièce jointe.

Dès que nous aurons validé l'engagement des 14 premiers candidats il serait intéressant d'officialiser cette action auprès de la presse locale.

➡➡ La Commission valide ce diplôme.

### Plan d'action manifestations partenaires du Parc engagées dans une démarche de développement durable

➡➡ La commission valide l'engagement de la manifestation LA PASTOURELLE, organisée par L'association Pastourelle 2000, sur la période 2013-2015 et fait les remarques suivantes :

- La manifestation ne remplit pas les critères obligatoires « investir dans la vaisselle durable ou recyclable » et « création d'un partenariat avec le Syndicat du Bois de l'Aumône ».
- La commission préconise que les bulletins papiers soient moins mis en valeur dans la documentation au profit de l'inscription en ligne.

Elle devient donc « **Manifestation engagée aux côtés du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dans une démarche éco responsable** » dès l'édition 2013.

➡➡ La commission valide la proposition d'effectuer un travail sur l'ouverture possible du prêt des Ecocup à d'autres manifestations qui ne sont pas encore engager la CETD. Ce travail sera présenté lors d'une prochaine CQO.

### Concours IPAMAC « Un autre tourisme s'invente ici »

➡➡ La commission valide les lauréats PNRVA pré-sélectionnés par le comité technique exceptionnel de la CETD qui s'est réuni le 15 janvier :

Ces lauréats représenteront le territoire Parc des Volcans au jury du concours Massif central qui se déroulera le 15 février prochain, en présence des directeurs et élus des parcs et de leurs partenaires techniques.

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## 2- MARQUE PARC

La commission a débattu en amont sur le rapport 30.2013.002.

- Elle préconise donc :
- de donner comme priorité 2013 : la finalisation du renouvellement des bénéficiaires ;
  - de lancer une réflexion afin de préparer le travail d'analyse sur la création de la marque Accueil sur les sites de visite en 2014 ;
  - Faire de la marque un outil facile à administrer pour le SMPNRVA et accessible pour les prestataires ;
  - de lancer dès 2013, un travail de pré-diagnostic afin d'envisager un potentiel marquage autour du lait et produits laitiers car c'est une demande plus ancienne et qu'il y a une nécessité de gérer une demande « pressante ». La commission garante de la stratégie marque suivra de près ce dossier. La commission rappelle bien qu'il ne faut pas galvauder la Marque et bien garder l'essence même de la Marque.
  - La commission désigne Marie Odile FAYE comme élue référente sur le sujet du marquage Lait.
  - l'accueil d'un stagiaire sur l'année afin de travailler sur ce sujet afin de voir comment monter ce marquage et si c'est possible, et également de monter un cahier des charges, le cas échéant.

## 3- DIVERS

La commission marque sera intégrée dans la commission économie de l'espace programme 1.  
La prochaine réunion sera le 17 avril 2013 à 11h  
La prochaine réunion de la CQO aura lieu le même jour que le Bureau de juin.

- Il vous est proposé de :
- **valider les décisions prises par la Commission qualification de l'offre Parc.**
  - **d'autoriser le Président à signer les diplômes d'engagement dans le volet 2 de la CETD des entreprises touristiques**
  - **d'autoriser le Président à signer le diplôme de la manifestation sportive engagée aux côtés du SMPNRVA.**
  - **de valider les lauréats du SMPNRVA au concours Massif central « un autre tourisme s'invente ici »**
  - **de valider les préconisations de la commission en ce qui concerne les perspectives de la Marque.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à signer les diplômes d'engagement dans le volet 2 de la CETD des entreprises touristiques et celui de la manifestation sportive engagée aux côtés du SMPNRVA.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

  
R. Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



**Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**18**

**TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE**

18.2013.002

Convention de partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Haute Auvergne  
CONVENTION

**RAPPORT**

La préservation de l'environnement, l'accompagnement des activités vers un développement durable ainsi que l'éducation à l'environnement et au développement durable de l'ensemble des acteurs qui vivent et travaillent sur le territoire Parc sont des préoccupations communes du Syndicat mixte du PNRVA et du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cantal (CPIE Haute Auvergne).

Le SMPNRVA et le CPIE Haute Auvergne conduisent tous deux des démarches qui visent à accompagner les acteurs touristiques, les organisateurs de manifestations sportives et les territoires vers un développement durable de leurs activités. Le CPIE Haute Auvergne est également engagé dans le marquage Accueil du Parc pour une prestation éducative à destination du public scolaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte 2013-2025, et plus particulièrement de l'engagement du territoire Parc dans la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés pour la période 2009-2014, le SMPNRVA souhaite que le CPIE Haute Auvergne devienne un partenaire et non plus seulement un prestataire.

Par ailleurs le CPIE Haute Auvergne entre dans une période de restructuration en abandonnant la gestion de l'hébergement collectif situé au Château St Etienne à Aurillac et en recentrant ses activités sur l'éducation à l'environnement et au développement durable à destination de différents publics et la gestion et au développement du centre de ressources environnement du Cantal.

Les 2 partenaires se sont réunis plusieurs fois au cours de l'année 2012 et se sont mis d'accord sur les termes de la convention ci jointe.

**➤➤ Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer cette convention cadre de partenariat**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à signer cette convention cadre de partenariat.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

**Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**18**                    **TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE**  
18.2013.003        Convention avec L'URCPIE  
CONVENTION

**RAPPORT**

En 2012, nous avons réalisé un travail de fond avec le CPIE (centre permanent d'initiation à l'environnement) de haute Auvergne afin de concrétiser une relation de partenariat riche et durable et de l'améliorer encore. Nous avons puisé les idées dans leur projet associatif et dans notre projet de territoire puis nous avons fait converger nos compétences. Le fruit de ce travail vous est présenté dans le rapport précédent.

Ce travail a fait florès puisque l'union régionale des CPIE qui rassemble des structures qui sont toutes engagées dans des réflexions de fond sur leur projet associatif, a salué la qualité de cette démarche. De fait, elle a souhaité que nous négociions une convention cadre afin de construire un autre partenariat articulé sur les éléments de plus value de l'échelon régional entre les capacités d'intervention et les compétences des CPIE et les nôtres sur la question de la sensibilisation et de l'éducation au développement durable.

➤➤ **C'est cette réflexion commune qu'il vous est demandé d'approuver dans la convention présentée en annexe. Elle fera chaque année l'objet d'un avenant afin de concrétiser son contenu.**

**DELIBERATION**

Le Bureau valide le rapport et autorise le Président à signer la convention de partenariat.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

**Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

- 19**                    **REVITALISATION TERRITORIALE**  
19.2013.001    Projet de convention type proposé entre le Syndicat mixte du Parc et les futures Communes partenaires

**RAPPORT**

150 Communes dites « territoriales » forment les *Volcans d'Auvergne*, périmètre concerné par le reclassement 2013>2025 du *Parc naturel régional* dont l'instruction est en cours par l'Etat au plan national. La décision de renouveler ce classement par décret du 1<sup>er</sup> Ministre s'appuyera notamment sur les critères suivants :

- présence de patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables et fragiles
- adoption par les collectivités locales, les Départements et la Région d'un projet de charte prévoyant sur 12 ans des mesures en faveur de la préservation de ces ressources par leur valorisation économique et culturelle respectueuse, ainsi que par des aménagements et un développement durables.

**Dans l'attente de cette décision, une réflexion est en cours en termes d'articulation et de liens avec les territoires contigus et/ou de proximité du Parc** : en effet, même s'ils peuvent présenter une densité et une variété moindre, les patrimoines qui caractérisent le territoire classé Parc sont souvent présents sur sa continuité territoriale ou à proximité. De même :

- les enjeux de leur préservation et valorisation peuvent « dépasser » le périmètre du Parc
- les dynamiques observées sur ces territoires périphériques peuvent fortement influencer le périmètre du Parc (démographie, fréquentation de sites, consommation de produits, déplacements pendulaires...).

Aussi, outre les partenariats assez développés en cours de définition avec des villes et/ou des agglomérations importantes souhaitant devenir « portes » du Parc, **certaines actions menées par le Syndicat mixte du Parc peuvent connaître une déclinaison intéressante pour des Communes périphériques du territoire dites « Communes partenaires du Parc »**. Cela concernerait en particulier les dispositions suivantes de l'orientation 1 du projet de charte 2013>2025 du Parc (*orientation visant l'ensemble des acteurs locaux et la valorisation des richesses patrimoniales et du territoire Parc par le biais d'approches culturelles et éducatives*).

- 1.1.1.1 - Développer la connaissance des spécificités patrimoniales, via des personnes ressources et une participation active des habitants
- 1.1.1.2 - Favoriser les échanges entre territoires et entre générations
- 1.1.1.3 - Encourager les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses patrimoniales matérielles et immatérielles du territoire PNRVA
- 1.1.2.1 - Faire progresser la prise en compte de l'environnement et des pratiques durables dans les gestes quotidiens
- 1.1.2.2 - Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du PNRVA

**A ce titre, il est envisagé la proposition d'une nouvelle convention de partenariat** destinée à ces Communes du Puy-de-Dôme et du Cantal qui ne font pas partie du Parc (et qui ne sont pas adhérentes du Syndicat mixte du Parc), mais qui sont contigües ou très proches géographiquement de celui-ci et qui souhaitent maintenir / développer des liens avec le Syndicat mixte du Parc. Certaines de ces Communes étaient déjà « partenaires » du Parc

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

depuis 2003 au titre de la précédente charte 2000>2012. D'autres se sont déclarées dernièrement comme candidates à ce statut (exemple : AUGNAT).

A ce jour, dans la perspective de devenir Communes partenaires du Parc, les collectivités suivantes ont d'ores et déjà approuvé le projet de charte 2013>2025 du PNRVA en 2012 :

- > dans le Puy-de-Dôme-de-Dôme : AUBIERE, BLANZAT, DURTOL, LA ROCHE-BLANCHE, LE CREST
- > dans le Cantal et/ou la Haute Loire : AUZERS, BLESLE, COLTINES, NEUSSARGUES-MOISSAC, ORADOUR.

La nouvelle convention de partenariat qui peut leur être proposée (cf. modèle en annexe du présent rapport) permettrait à ces collectivités, durant l'application de la nouvelle charte 2013>2025 du Parc, :

- > de **bénéficier de certaines actions menées par le Syndicat mixte du Parc en termes de sensibilisation, de débat, de formations... sur des enjeux communs** (maîtrise des consommations d'énergie et productions d'énergies renouvelables, aménagement de l'espace, développement culturel, appropriation des patrimoines, respect de la trame verte et bleue, mise en valeur du paysage...)
- > **d'échanger de la documentation notamment touristique** à destination du public
- > **d'inclure leurs écoles intéressées dans l'offre d'animation pédagogique** du Syndicat mixte du Parc (sans prise en charge financière des déplacements éventuels).
- > et de **faire valoir leur dénomination** de « Communes partenaires du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

En contre partie et sur la même période, ces Communes devraient s'engager à :

- > **respecter les principes et orientations du projet de Charte 2013-2025** du Parc des Volcans d'Auvergne
- > **participer financièrement à l'action conduite par le Syndicat mixte du Parc**. Identique à celle définie sur la période 2000>2012, cette contribution est calculée par habitant, sur la base du quart de la cotisation des Communes dites « Communes territoriales » du Parc définie annuellement par le Comité Syndical. Pour mémoire, le montant de référence de la contribution financière des Communes partenaires en 2013 est de 0,37 euros par habitant.

➤➤ **Ce modèle de convention destiné aux Communes périphériques souhaitant être « partenaires du Parc » au titre de sa future charte 2013>2025 vous est soumis pour avis.**

**S'il s'avère favorable, il s'ensuivrait prochainement :**

- > **un courrier adressé aux Communes partenaires durant la période 2000>2012, ainsi qu'à celles qui se sont déclarées candidates à ce statut au cours de la révision de la charte, pour leur proposer le statut de « Commune partenaire » en approuvant cette convention**
- > **une délibération du Bureau syndical du Parc que vous autoriseriez à délibérer sur les demandes exprimées par ces Communes au cas par cas**
- > **une signature par le Président des conventions qui en découleraient.**

### DELIBERATION

Le Bureau valide le modèle de convention destiné aux Communes périphériques souhaitant être « partenaires du Parc » au titre de sa future charte 2013>2025

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Garde', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

30

### **OUTILS TRANSVERSAUX**

30.2013.001

Outil Pédagogique sur l'intégration du paysage et des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme

### **RAPPORT**

Finalisation de l'outil pédagogique sur l'intégration du paysage et des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme

**Dès la réalisation du schéma paysager, la production d'un document de valorisation de ce schéma** avait été envisagée, en lien avec la notion de trame verte et bleue.

Cet outil est à destination des acteurs de l'aménagement du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, plus spécifiquement des élus et agents de collectivités en charges des procédures de planification et d'urbanisme opérationnel.

L'approche pédagogique de cet outil vise à aider les Maîtres d'Ouvrage selon trois objectifs :

- > Comment intégrer les continuités écologiques et le paysage dans la procédure de planification ?
- > Comment intégrer les savoirs locaux dans la procédure ?
- > Comment mettre en œuvre une méthodologie permettant de recueillir les savoirs locaux et développer des dispositifs participatifs pour élaborer une procédure prenant en compte les continuités écologiques et le paysage ?

Cet outil fera si possible le lien avec le contexte du parc pour chacune des fiches.

Pour ce faire, une stagiaire (Camille Froger) a été recrutée entre octobre 2011 et juin 2012. Pour des raisons de santé, la production de cet outil n'a pu aboutir pendant ce stage.

Claire Planchat du bureau d'études « Vous Etes d'Ici » et chercheur à l'UMR Métafort sera prestataire de cette mission et réalisera l'outil, en partenariat avec l'association Geysier (Jean-Luc Campagne).

Quatre journées thématiques seront organisées pour alimenter, de façon participative, cet outil, en lien avec le programme de recherche DIVA3.

L'objet de la prestation consiste en la finalisation de l'outil pédagogique sur « l'intégration du paysage et des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme ».

Ce support se compose d'une série d'une quinzaine de fiches pédagogiques qui seront accessibles depuis internet.

Ces fiches devraient être terminées d'ici juin 2013.

Le devis est d'un montant de 4975€ HT, il comprend la production des textes et des illustrations des fiches ainsi que les réunions de coordinations avec l'équipe du SMPNRVA.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

➤➤ Votre accord est sollicité pour engager la dépense et autoriser le président à signer les documents nécessaire à cette commande.

### DELIBERATION

Le Bureau valide le rapport et autorise le SMPNRVA à engager la dépense ainsi que le Président à signer les documents nécessaire à cette commande.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Gardes', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

30

### **OUTILS TRANSVERSAUX**

30.2013.002

Perspective marque Parc 2013-2015

## **RAPPORT**

### **1. Animation et développement du réseau de la marque Parc : perspectives 2013-2015**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Charte 2013-2025 et plus précisément de la mesure 3.5.2 : « Attribuer la Marque « Accueil, Produit et Savoir-faire » du PNR pour soutenir et stimuler les activités durables valorisant les patrimoines du territoire ».

2013 sera l'année qui finalisera le redéploiement complet de la marque Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne suite à l'étude et aux démarches engagées depuis 2010.

Pour rappel, la marque concerne différents acteurs économiques du territoire : agriculteurs, artisans, hébergeurs, restaurateurs, animateurs... En janvier 2013, le réseau de la marque Parc est constitué d'une centaine de bénéficiaires (94 structures).

Les actions suivantes seront conduites en 2013 :

1. Des actions de coordination du projet concernant : la gestion administrative et des outils communs au marquage, la mise en place du dispositif d'évaluation du programme Marque Parc, la finalisation d'un guide méthodologique de la marque Parc (outil qui sera mis à disposition du réseau des Parcs).
2. Animation de la commission qualification de l'offre du Parc : qui rassemble les élus du comité syndical et qui statue sur les attributions de la marque et les questions de stratégie.
3. Actions d'animation : via des formations spécifiques et en commun avec les formations mises en œuvre dans le cadre de la charte européenne du tourisme durable. Un temps de mobilisation de ce réseau sera réalisé pour le faire contribuer à un document explicatif sur « ce qu'est le Parc des Volcans ». Mise en route et animation de l'espace réservé sur le futur site internet (extranet).
4. La promotion des produits/prestations/savoir-faire marqués du Parc, via la mise en œuvre d'une signalétique spécifique en lien avec la signalétique d'appartenance mais aussi une visibilité accrue dans les maisons du Parc. Mise en ligne du site internet du Parc.
5. Des actions de suivi-crédation des différents marquages.

Pour rappel, il existe actuellement 7 marquages pour 94 structures bénéficiaires pour un produit ou une prestation (certaines structures pouvant avoir plusieurs prestations marquées) : restauration (11), hébergements (20), prestations éducatives (18), gentiane (1), miel et produits de la ruche (4), viande salers (37), pâtisseries traditionnelles (6).

En 2013, sera mis en œuvre de manière expérimentale le marquage sorties accompagnées de découverte du patrimoine déjà initié sur la RNN de Chaudefour en 2012.

- Des possibilités de création de nouveaux marquages pourront être étudiées (cf paragraphe ci-dessous).

### **2. Bilan financier et humain :**

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Budget prévisionnel de cette opération : 32 300 €. Un financement de la Région Auvergne et du Conseil Général du Puy-de-Dôme sont envisagés. Une demande de subvention LEADER IV est en cours d'élaboration (dans le cadre de la fiche accompagnement et promotion valorisation de la Marque Parc).

- Pour 2014 et 2015, ce budget devrait se comprendre entre 20 000 et 25 000 €.

6 agents sont concernés par ce projet : 5 chargés de missions et 1 assistante administrative. Le temps de travail estimé pour ce projet en 2013 est de 523 jours soit 2,6 équivalent temps-plein.

- Pour la période 2013-2015, cette répartition devrait être constante.

### 3. Des nouveaux marquages sur la période 2013-2015 ?

Les services du Syndicat mixte ont été mobilisés depuis près de 2 ans sur la révision de la charte, la refonte de la stratégie marque, la mise en œuvre opérationnelle de la charte européenne du tourisme durable.

Durant ce laps de temps, le syndicat mixte a enregistré diverses demandes de marquage.

Pour rappel, lors d'une précédente commission qualification de l'offre, les élus de la commission ont souhaité réaffirmer un positionnement de la marque autour de prestations et de productions identitaires du Parc et ce, suite à des demandes que les services ont pu recueillir. Pour cela, il a été proposé de :

- conserver un marquage viande uniquement sur les vaches de race Salers et laisser la possibilité d'ouvrir ce marquage à des vaches de race Ferrandaise
- permettre le début d'une réflexion courant 2015-2016 sur les potentialités d'un marquage savoir-faire sur la pierre volcanique
- ne pas envisager de lancer un marquage sur la production de bière.

Aussi, sur la période 2013-2015, une analyse de perspectives de développement de marquage a été opérée sur :

- a. Les sites de visites : il existe 3 établissements partenaires du Parc (Maison de la Pinatelle, Espace Avèze, Maison du Miel et des Plantes) qui ont exprimé le souhait de clarifier cette dénomination. Il existe aussi des sites de visites engagés dans la charte européenne du tourisme durable qui souhaiterait pouvoir s'engager plus fortement auprès du SMPNRVA. De plus, en 2011 a été validé au niveau national un tronc commun « marque accueil, site de visite ». Les services du Parc pourraient dès 2014 travailler sur ce sujet et envisager ainsi la création de ce marquage et une mise en œuvre effective pour la saison 2015.
- b. Le lait et produits laitiers (fromages hors AOP, yaourts, beurre...) (vache, chèvre...) : depuis 2007, différentes demandes ont été émises de la part d'agriculteurs pour attribuer la marque à du lait de vaches, des fromages de chèvres, des yaourts.... De plus, en novembre, la société laitière des Volcans d'Auvergne (SLVA) membre du GLAC basée à Theix, commune de Saint-Genès-Champanelle a sollicité le Syndicat mixte du Parc pour bénéficier de la marque Parc pour une filière spécifique de lait de consommation. Diverses rencontres ont été organisées entre la direction, les services et les représentants du site.

### ➤➤➤ **Quel positionnement pour le syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ?**

- Aujourd'hui, au sein du réseau des Parcs naturels régionaux, pour ce type de marquage, on observe la création d'un marquage produit du Parc intitulé « fromages et produits laitiers » du PNR. Dans la plupart des cas, on est sur des exploitations fermières qui ont une valorisation du lait sous forme de fromages fermiers, yaourts, beurre, crème, lait...

Au sein du projet de Charte 2013-2025, le Syndicat mixte du Parc a mentionné comme marquage possible les fromages et produits laitiers hors AOP. En effet, la production laitière est importante sur le territoire et il apparaît nécessaire de mieux la valoriser.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- > Il pourrait être possible de combiner la demande de SLVA avec celles des producteurs fermiers pour bâtir un dossier de marquage commun sur les aspects exploitations agricoles avec des critères spécifiques pour le site industriel. Un rapport d'information doit être transmis aux services d'ici le bureau afin d'apporter des compléments d'informations sur la trentaine d'exploitations concernées par la demande de SLVA (système d'exploitation, prairies, races...).
  
- > *Dans tous les cas, il pourrait être envisagé dès 2013, l'accueil d'un(e) stagiaire sur 6 mois qui pourrait délimiter le cadre d'un tel marquage. Les missions qui pourraient lui être confiées seraient les suivantes : reprise de contacts avec les agriculteurs, analyse des systèmes d'exploitation, proposition de pistes sur l'accompagnement de ces exploitations agricoles, élaboration du cahier des charges du marquage.*

NB : En 2013, les services auront pour mission prioritaire (vu leur charge de travail) l'actualisation et le renouvellement des anciens prestataires/producteurs avant l'intégration de nouveaux (d'autant plus que le vide juridique n'autorise pas l'attribution de la marque jusqu'au renouvellement du classement).

- Il vous est proposé de :
- > valider le bilan humain et financier de la marque Parc pour la période 2013-2015
  - > d'autoriser les services à avancer sur des perspectives de nouveaux marquages citées dans ce rapport
  - > de valider la proposition d'offre de stage sur le marquage lait et produits laitiers, pour une durée de 6 mois avec l'indemnité conventionnelle

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

#### AFFAIRE

40

#### **MOYENS GENERAUX**

40.2013.001

Révision des tarifs Gîte d'Etape de Montlosier et Gîte d'Etape d'Eylac

### **RAPPORT**

<u>GITE d'ETAPE de MONTLOSIER</u>	Tarifs actuels (depuis le 01/01/2012)	Proposition tarifs 2013
Nuitée en gîte (tarif normal)	9,80	<b>10,80 (1)</b>
Nuitée en gîte (tarif réduit)	7,30	<b>8,00 (2)</b>
Nuitée sous tente (tarif normal)	4,00	<b>4,30 (1)</b>
Nuitée sous tente (tarif réduit)	3,00	<b>3,00 (2)</b>
Nuitée chevaux	4,00	<b>5,00</b>

(1) ce tarif ne comprend pas la taxe de séjour applicable aux personnes âgées de 13 ans et plus (0.20 euros)

(2) ce tarif concerne les enfants âgés de moins de 13 ans et les cavaliers porteurs de la licence DNTE

Il vous est également proposé de maintenir le tarif pour la location de draps qui est fixé à **5,00 €**

<u>GITE d'ETAPE d'EYLAC</u>	Tarifs actuels (depuis le 01/01/2012)	Proposition tarifs 2013
Nuitée en gîte	8,00	<b>8,00</b>
Nuitée sous tente	4,00	<b>4,00</b>

La prestation offerte au gîte d'étape d'Eylac est inférieure à celle proposée à Montlosier, principalement en raison de la situation du gîte et de son niveau de confort, ce qui explique la différence de tarif. Les tarifs qui vous sont proposés sont en concordance avec la prestation offerte.

**➤➤** Il vous est proposé de vous déterminer sur ces nouveaux tarifs applicables à compter de la saison 2013.



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Gardes', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

### **MOYENS GENERAUX**

40.2013.002

Accueil d'un stagiaire pour l'étude de la libellule Agrion à lunules sur les massifs Cézallier et Monts Dore

### **RAPPORT**

Dans le cadre de la Charte 2013-2025 du Parc, le Syndicat mixte du Parc s'est engagé à développer une politique active en faveur des espèces à enjeux (disposition 2.1.2.4). Les acteurs du territoire ont pour ambition de développer l'acquisition de connaissances et de mettre en place des plans de restauration pour ces espèces remarquables.

L'Agrion à lunules est une petite libellule bleue, très rare en France, exclusivement présente dans le Massif central. Le territoire du Parc des Volcans accueille la grande majorité des populations, concentrées sur les massifs du Cézallier et des Monts Dore. La responsabilité du Parc pour la protection de l'espèce au niveau national voire européen est donc majeure.

Le Plan National d'Action en faveur des Odonates a retenu l'Agrion à lunules comme espèce prioritaire en Auvergne. Considérée comme fragile et potentiellement menacée, les priorités d'actions sont d'améliorer la connaissance de l'espèce (répartition, abondance, état de conservation) et de mettre en place des mesures de protection et de gestion des habitats.

Etant donné le fort enjeu que représente l'Agrion à lunules, il est proposé de réaliser une étude en 2013. Afin d'aider à la mise en œuvre de cette action, il vous est proposé d'accueillir un/une stagiaire pour une durée de 5 à 6 mois (niveau Licence/Master) afin de :

- > actualiser la répartition de l'espèce sur les massifs du Cézallier et des Monts Dore,
- > préciser l'écologie de l'espèce, particulièrement ses milieux préférentiels,
- > définir les sites prioritaires à protéger pour assurer la conservation de l'Agrion à lunules.

Le stage se déroulera au printemps / été 2013.

Une indemnité de 437euros maximum par mois sera versée selon le travail rendu.

Le/la stagiaire sera hébergé(e) dans un premier temps dans les locaux de la RN de Chastreix puis l'été dans les locaux de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle.

**➤➤ Il vous est proposé d'accueillir un stagiaire dans les conditions du présent rapport**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

**Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**40**

**MOYENS GENERAUX**

40.2013.003

OFFRE DE STAGE – Licence pro ou M1 « *structuration du réseau de tourbières du Cézallier et de l'Artense du parc naturel régional des volcans d'Auvergne* »

**RAPPORT**

**Le contexte du stage**

**Le territoire du Parc est couvert par une densité remarquable de 95 complexes tourbeux** sur 2 de ses régions naturelles, à cheval **sur le Cantal et sur le Puy de Dôme : les plateaux du Cézallier et de l'Artense**. Certaines tourbières sont protégées au titre de Réserve Naturelle Nationale, d'Espaces Naturels sensibles, d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, font partie de sites Natura 2000 (Artense, Cézallier Nord et Sud, Tourbières du NE Cantalien, ZH de Riom Es Montagne) ou sont simplement référencées en ZNIEFF. Différents programmes de conservation et d'étude ont été menés sur tout ou partie de ces tourbières: projet LIFE Tourbières en 1998, Plans de gestion des sites protégés et Documents d'objectifs des sites Natura 2000, cartographie CHANES, inventaires faune et flore, pré-diagnostic fonctionnels, valorisation pédagogique et touristique, etc.). Des actions de gestion, restauration, valorisation sont également en cours, animées majoritairement par le SMPNRVA et/ou le Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne (CEN Auvergne) dans le cadre de sa Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CAT ZH).

**Objectifs du stage :**

L'objet du stage est de réaliser un état des lieux du réseau de tourbières du territoire Cézallier / Artense en organisant les données disponibles pour chaque site, en recherchant en priorité celles manquantes quand leurs acquisitions sont aisées (foncier, archives, etc.) et en conduisant une analyse globale du réseau de sites.

L'état des lieux sera basé sur celui déjà réalisé dans le cadre du LIFE de 1998 (mise à jour), de travaux internes au SMPNRVA et de la CAT ZH, donc en étroite partenariat avec le CEN Auvergne.

**Résultats attendus :**

Données à récolter et structurer sous forme de tableurs simples associés au SIG :

- > Recherche bibliographique de toutes les études menées
- > Recherche de données historiques en lien avec les tourbières sur ces secteurs
- > Par site (avec une priorité sur les sites méconnus) :
  - . localisation (commune, nom, région naturelle, bassin versant, altitude et délimitation cartographique)
  - . type (lac et/ou zone humide) et surface(s) + photo
  - . statut : de la ZNIEFF à la RNN + priorité LIFE 1998
  - . foncier
  - . acteurs en présence, existence ou non d'un plan de gestion et gestionnaire
  - . hydrologie (sous forme cartographique) et état (quand connu)
  - . intérêt écologique (quand connu)
  - . intérêt pédagogique : existence ou non d'un équipement physique ou d'un document grand public
  - . facteurs d'évolution du site : menaces repérées à l'échelle du site et du BV

Rédaction de fiches synthétiques par site en priorisant sur les sites méconnus

Analyse des informations recueillies

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## Profil recherché

- > Licence professionnelle ou 1ère année de Master en écologie, aménagement et gestion du territoire
- > Connaissances des acteurs et procédures de la gestion des milieux naturels
- > Connaissances plus particulières des milieux tourbeux appréciées
- > Capacités d'écoute et de communication
- > Capacités rédactionnelles et esprit de synthèse
- > Sens de l'initiative et capacité de travail en autonomie
- > Compétences naturalistes appréciées
- > Maîtrises des outils informatiques (Word, Excel, Internet) et SIG indispensables
- > Permis B et véhicule indispensables

## Conditions générales du stage

- > Stage basé au Château de Montlosier - 63970 Aydat avec logement sur place possible
- > Durée du stage souhaitée : 6 mois, à partir du mois de Février 2013
- > Indemnisation mensuelle de 436,05 € euros et véhicule de service pour les déplacements professionnels
- > Encadrement : Philippe BOICHUT, Chargé de mission gestion des espaces naturels

➤➤ Il vous est proposé de valider cette proposition d'accueil d'un stagiaire 6 mois pour travailler sur le dossier de « structuration du réseau de tourbières du Cézallier et de l'Artense ».

## DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

### **MOYENS GENERAUX**

40.2013.004

Accueil d'un stagiaire pour l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé

### **RAPPORT**

Le projet de Charte 2013> 2025 souligne l'importance du recensement et de la valorisation du petit patrimoine à travers trois dispositions principales :

**> Disposition 2.3.2.1.** Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme

« *Le SMPNRVA impulse l'inventaire des besoins et la stimulation des projets d'ensemble de préservation et de valorisation du patrimoine vernaculaire, situé en dehors des espaces protégés* »

**Disposition 3.2.1.3.** Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres

« *Les signataires adaptent leurs supports de promotion touristique en vue de révéler des paysages peu reconnus, à l'identité locale forte, moins médiatisés ou moins spectaculaires a priori que les grands sites touristiques, en mettant en exergue les spécificités qui les identifient (patrimoine vernaculaire, etc).* »

**Disposition 3.4.2.2.** Maintenir et diversifier l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale

« *Le SMPNRVA organise des animations à l'attention des habitants et élus du territoire s'attachant à rendre acteurs les adultes et enfants de la mise en évidence de la pierre volcanique dans le PNRVA (lien au paysage, savoir-faire locaux, patrimoine vernaculaire, etc).* »

De manière générale, le patrimoine vernaculaire peut contribuer à : l'affirmation de l'identité du territoire, le renforcement du lien social, l'amélioration du cadre de vie, l'attractivité économique, le développement local, la mise en valeur du paysage, etc. A ce titre, le patrimoine vernaculaire apparaît comme transversal à l'ensemble des missions du PNR : protection du patrimoine culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, éducation, formation et recherche.

A l'heure actuelle, le SMPNRVA souhaite permettre l'intégration des données issues de l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé au sein du « Regard du SMPNRVA » (ensemble de documents portant à la connaissance de la collectivité maître d'ouvrage les spécificités paysagères et écologiques du territoire concerné par l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme).

Un premier inventaire a été réalisé par le SMPNRVA entre 1989 et 1991 (fiches au format papier). L'objectif est désormais d'actualiser, de compléter et de numériser l'ensemble de cet inventaire afin d'en faciliter l'exploitation.

Ce travail portera en 2013 sur la moitié des Communes du PNRVA : Puy-de-Dôme ou Cantal. La seconde partie de l'inventaire s'effectuera en 2014.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le stage se déroulera sur une durée de 5 ou 6 mois (à partir de mars – avril 2013 - à préciser en fonction des disponibilités du stagiaire)

Une indemnité de stage sera versée (30% du SMIC).

Le stagiaire sera basé au château de Montlosier. S'il(elle) le souhaite, le/la stagiaire sera hébergé(e) au logement stagiaire de Montlosier.

➡➡ Il vous est proposé d'accueillir un stagiaire dans les conditions du présent rapport

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

#### AFFAIRE

40

#### **MOYENS GENERAUX**

40.2013.005

Accueil d'un stagiaire Pastoralisme

### **RAPPORT**

Les estives couvrent 25% du territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et concentrent une très grande partie des enjeux économiques, paysagers ou naturels, concourant ainsi fortement à son identité et à son image. Le pastoralisme est l'activité agricole dominante sur les zones d'altitude du Parc.

Aussi, dans le cadre des précédentes chartes du Parc mais aussi dans celle à venir pour la période 2013-2025, le Syndicat mixte accompagne les éleveurs bovins et ovins et leurs groupements pastoraux pour le maintien de cette activité essentielle sur son territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 3.1 de la future charte 2013-2025 concernant « l'agriculture, un socle vivant, adapté aux enjeux économiques et environnementaux », la disposition 3.1.1.2 prévoit « la préservation et l'enrichissement de la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce aux activités agricoles », et au pastoralisme en particulier.

Cette disposition nécessite la réalisation au cours de l'année 2013, d'un large travail de concertation avec l'ensemble des acteurs intéressés (agricoles, touristiques, environnementaux..) par la thématique pastorale.

Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir une connaissance précise des milieux, des pratiques et des usagers et donc de s'appuyer sur des diagnostics pastoraux fiables qui pourront être réalisés soit à l'échelle d'une entité paysagère (plateau, massif) soit à l'échelle d'une entité pastorale collective exploitée par un groupement pastoral, une coopérative d'estives... .

Lors du bureau du 5 décembre 2012, vous avez donné votre accord pour lancer ce travail d'expertise et accueillir un stagiaire de niveau ingénieur sur 6 mois en 2013 afin de tester la réalisation de diagnostics pastoraux sur 2 zones pastorales du Parc des Volcans, dans le Puy de Dôme (estives collectives d'Orcines et de la Croix Saint Robert) , en associant tous les usagers de ces territoires.

Afin de compléter ce travail d'expertise et de profiter de la dynamique engagée sur le Puy de Dôme, il paraît opportun de réaliser également un diagnostic pastoral sur la partie Cantal du Parc avec des contextes différents au niveau géographique, utilisation des estives... Ce travail sera conduit sur le plateau du Limon pour lequel peu de données existent alors qu'il concentre des enjeux pastoraux, environnementaux et paysagers importants. Cette entité géographique identifiée comme un réservoir de biodiversité du Parc grâce à la présence de nombreuses zones humides, est utilisée pour la majorité de sa surface par des estives privées, quelques rares prairies de fauche sont présentes.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Aussi, il vous est proposé que le SMPNRVA accueille en 2013, un deuxième stagiaire de niveau licence professionnelle sur 5 mois pour aider à la réalisation de ce diagnostic. Les deux stagiaires travailleront en étroite collaboration.

Ce stagiaire sera basé dans les locaux du SMPNRVA à Murat et bénéficiera d'une indemnité mensuelle sur la base du tarif en vigueur (soit 436,05 euros par mois, au 1<sup>er</sup> janvier 2012).

➔➔ Il vous est proposé de valider cette proposition d'accueil d'un stagiaire 5 mois pour travailler sur le dossier de redéfinition d'une stratégie d'accompagnement du pastoralisme sur le territoire du Parc des Volcans.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

### **MOYENS GENERAUX**

40.2013.006

Accueil d'un stagiaire Economie Sociale et Solidaire

## **RAPPORT**

Le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne dans le cadre de sa politique de maintien et d'accueil de nouvelles populations et actifs souhaite favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire sur son territoire (ESS).

En effet, les modes juridiques de l'économie sociale et solidaire (Association, SCOP, SCIC, CIGALES ...) constituent des alternatives innovantes et adaptées à la création et reprise d'activités. A titre d'exemple la transmission d'entreprise aux salariés sous forme de SCOP peut représenter une solution (taux de pérennité de 77% à 5 ans) encore trop peu connue. Un travail a été entamé dans ce sens en 2011 sur le champ des entreprises. Celui-ci ne concernait cependant qu'une partie du territoire et qu'une partie du champ de l'ESS, dont les acteurs et les formes sont multiples.

L'objectif est aujourd'hui de définir, avec l'ensemble des acteurs, une stratégie pour encourager la création/reprise d'activités relevant de l'ESS sur le territoire Parc.

Ce projet doit notamment permettre de répondre aux enjeux décrits dans la Charte 2013-2025 :

- *Enjeu 3.5* : Installation d'activité novatrices et démonstration de pratiques durables à forte valeur ajoutée territoriale
- *Objectif 3.5.1* : Accompagner l'installation d'entreprises s'adaptant au contexte local
- *Mesure 3.5.1.3* : Encourager la solidarité entre les entreprises et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

Cette opération a été intégrée à la candidature du SMPNRVA à l'appel à projets « Accueil » n°5 lancée par la DATAR Massif central (*résultats prévus courant mars*).

Elle sera pilotée par un comité technique constitué des différents acteurs de l'économie sociale et solidaire et des chambres consulaires.

Dans ce contexte, et sous réserve de l'acceptation de la candidature du Syndicat mixte, il vous est proposé que le SMPNRVA accueille en 2013 un stagiaire de niveau Bac+4 / +5 pour mener une étude préalable dont les objectifs sont :

- la réalisation d'un **état des lieux** des différents secteurs de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire du PNRVA : *nombre, secteur d'activité, taux de pérennité, impact économique et social (emplois existants et à créer ...)*, etc.
- la proposition de **pistes d'actions** au regard du diagnostic établi afin de favoriser la création/reprise d'activités relevant de l'ESS.

Ce stage de 6 mois sera coordonné par la mission accueil

Le stagiaire serait indemnisé mensuellement sur la base du tarif en vigueur (soit 436,05 euros par mois, au 1er janvier 2012). 70% de cette indemnisation serait prise en charge via l'appel à projet.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

⇒⇒ Il vous est proposé de valider cette proposition d'accueil d'un stagiaire 6 mois pour travailler sur le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Parc des Volcans.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

40.2013.007

### **MOYENS GENERAUX**

Partenariat avec l'office du tourisme du Pays de Murat  
AVENANT

### **RAPPORT**

La convention relative aux moyens mobilisés par le Parc pour l'accueil et l'animation de la partie « office de tourisme » de son siège cantalien à Murat, est arrivée à terme le 30 octobre 2012 après 3 années de partenariat.

Il est donc urgent de faire un bilan de ce partenariat afin de définir les termes d'une nouvelle convention et des moyens qui pourraient être mis à disposition par le Syndicat mixte du Parc pour donner à l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Murat une vocation de Maison cantalienne du Parc des Volcans d'Auvergne.

Dans l'attente de nouvelles modalités de partenariat, il vous est proposé de reconduire la convention arrivée à terme pour une durée de 5 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

- **Il vous est donc proposé d'autoriser le Président :**
- **à organiser cette réunion bilan dans un délai maximum de 5 mois afin de redéfinir les modalités de partenariat entre SMPNRVA et OT du Pays de Murat,**
  - **à signer l'avenant à la convention relative aux moyens humains mis à disposition par le Parc pour l'accueil et l'animation de la partie « office de tourisme » de son siège cantalien à Murat.**

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à organiser cette réunion bilan dans un délai maximum de 5 mois afin de redéfinir les modalités de partenariat entre SMPNRVA et OT du Pays de Murat, et à signer l'avenant à la convention relative aux moyens humains mis à disposition par le Parc pour l'accueil et l'animation de la partie « office de tourisme » de son siège cantalien à Murat.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

### MOYENS GENERAUX

40.2013.008

convention formation avec délégation régionale du CNFPT

### RAPPORT

Le Centre national de la fonction publique territoriale, organisme de formation agréé des collectivités territoriales a signé en janvier 2011 une convention avec la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux afin de faire évoluer son offre d'adaptation à destination des administrations de mission que sont les parcs naturels régionaux.

Cette convention, que chaque Parc est supposé relayer au niveau régional, si possible de façon concertée avec les autres PNR concernés, comprend trois orientations principales :

- > Possibilité d'organiser des formations décentralisées dans les locaux des PNR
- > Possibilité de faire évoluer des formations génériques inscrites au catalogue dans un sens plus favorable aux administrations de missions
- > Possibilité de bénéficier d'une formation intra spécifique de deux jours dans chaque PNR sur un thème de notre choix (cette année nous avons choisi le management projet en lien avec les grandes options de notre réorganisation, inscrit au volet collectif du plan de formation qui sera présenté aux agents en avril).

Nous avons rencontré avec les collègues du PNR Livradois Forez, la direction de la délégation Auvergne du CNFPT en septembre dernier et avons co-construit depuis le projet de convention qui vous est soumis pour avis.

Cette démarche s'inscrit dans la réflexion stratégique concernant la formation des ingénieries Parc amorcée en 2012 pour un déploiement optimum des nouvelles chartes  
S'il vous convient, ce texte devra être adopté en février par le Comité syndical du PNR Livradois Forez et l'exécutif de la Délégation régionale CNFPT.

**➤➤ Il vous est donc proposé d'adopter le projet de convention.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Le Bureau autorise le Président à signer cette convention.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

R. 



**Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**40**

**MOYENS GENERAUX**

40.2013.009

Recrutement d'un technicien / chargé d'études contractuel pour les réserves naturelles Chastreix-Sancy et Chaudefour et l'ENS Montagne du Mont

**RAPPORT**

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudefour, de Chastreix-Sancy et de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Montagne du Mont, trois espaces protégés dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure la gestion par convention en cours ou à venir, il apparait nécessaire de recruter un technicien / chargé d'études contractuel.

Les missions de ce chargé d'études seront :

- de mettre en place les opérations prévues par le plan de gestion de l'ENS Montagne du Mont, année exceptionnelle de préparation du chantier de restauration écologique prévu pour 2014 ;
- de créer et d'alimenter la base de données naturalistes (SERENA) de la réserve naturelle de Chaudefour, avec plusieurs milliers de données à organiser et à saisir (opération exceptionnelle de lancement) ;
- d'effectuer plusieurs petites missions sur la réserve naturelle de Chastreix-Sancy (saisie cadastre ancien sur SIG, complément d'inventaires d'espèces animales et végétales patrimoniales...).

La durée envisagée du contrat est de 10 mois sur l'année 2013. Ces postes évolueront sous l'autorité de la direction du Parc et des conservateurs des réserves naturelles.

Ce poste est intégralement pris en charge par les financements :

- du Conseil général du Puy-de-Dôme, dans le cadre des crédits attribués à la gestion de l'ENS (6 mois)
- du Ministère de l'Ecologie, dans le cadre des crédits alloués à la gestion de la réserve naturelle Vallée de Chaudefour (3 mois)
- du Ministère de l'Ecologie, dans le cadre des crédits alloués à la gestion de la réserve naturelle Chastreix-Sancy (1 mois).

**➤➤ En conséquence, il vous est proposé de créer ce poste de contractuel pour une durée de 10 mois étalée sur l'année 2013, sur la base de l'Indice Brut 351 et ce dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

40.2013.010

### **MOYENS GENERAUX**

Recrutement d'un garde technicien contractuel pour la réserve naturelle de Chastreix-Sancy

### **RAPPORT**

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désignée gestionnaire principal dans le cadre de la convention du 18 septembre 2008, il apparait nécessaire de recruter un garde technicien contractuel.

Les missions de ce garde technicien seront d'assurer la surveillance, l'information, la médiation, la gestion, l'entretien, le suivi scientifique de ce site protégé de 1895 ha. Il participera aussi significativement à la rédaction du plan de gestion de la réserve naturelle, qui doit être finie pour cette fin d'année 2013. La durée envisagée du contrat est de 8 mois.

Ce poste évoluera sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur de la réserve naturelle.

Ce poste de garde technicien est intégralement pris en charge par les financements du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement dans le cadre des crédits alloués à la gestion de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy.

**➤➤ En conséquence, il vous est proposé de créer ce poste de contractuel pour une durée de 8 mois étalée sur l'année 2013, sur la base de l'Indice Brut 351, dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

40.2013.011

### **MOYENS GENERAUX**

Embauche d'un chargé d'étude pour la rédaction des plans de gestion des Réserves Naturelles Nationales du Rocher de la Jaquette et des Sagnes de La Godivelle

### **RAPPORT**

Le Ministère de l'Ecologie prévoit que chaque Réserve naturelle nationale soit dotée d'un plan de gestion, programme d'actions sur 5 ans. Les plans de gestion des Réserves naturelles des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette sont aujourd'hui arrivés à échéance, ils nécessitent d'être actualisés. L'Etat a confié au Syndicat mixte du Parc des Volcans cette mission.

Afin de poursuivre la rédaction des plans de gestion entamée en 2012, il vous est proposé d'embaucher un chargé d'étude pour une durée de six mois.

Cette dépense est prise en charge intégralement par le Ministère de l'Ecologie sur le budget 2013 des Réserves naturelles des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette.

➤➤➤ **Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de chargé d'étude contractuel à la Réserve Naturelle de La Godivelle pour une période de 6 mois sur l'année 2013 sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3 2°, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



**Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**40**

**MOYENS GENERAUX**

40.2013.013

Accueil et indemnisation d'un **stagiaire** pour définir un protocole de suivi des lisières supérieures ainsi qu'un suivi de l'abrouissement des ligneux par le chamois au sein de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour.

**RAPPORT**

**Constat**

Une étude phytoécologique menée en 1994 par Claudy COMBE évoque le scénario de colonisation forestière probable suivant : en termes d'essence, le fond sec de la vallée ainsi que les pentes du cirque se transformeraient en hêtraie-sapinière. Cette forêt assez dense pourrait coloniser l'espace jusqu'à 1600 mètres d'altitude environ. Au-delà, on passerait progressivement à un mélange de Hêtres très rabougris, de petits Sapins, de cépées de Bouleaux et de Sorbiers sur une lande à Callune fausse bruyère et Airelle myrtille plus ou moins dominante. Frédéric MACE dans son étude sur les paysages de la RNN fait état, après comparaison de photographies aériennes, d'une reconquête forestière.

Par ailleurs, les suivis réalisés sur la faune ont permis de mieux cerner les habitudes des animaux. En hiver, ils exploitent les lisières supérieures et en particulier les zones à Sorbiers des oiseleurs. Ce comportement alimentaire a nécessairement un impact sur ces franges d'altitudes, et peut-être sur la progression de la forêt. La difficulté étant de bien distinguer les abrouissements liés aux chamois de ceux imputables aux mouflons.

**Objectifs**

Afin d'aider à la mise en œuvre des actions du Plan de gestion 2011-2015, conformément au programme d'activités validé par le Comité consultatif de la Réserve le 18 décembre 2012, il vous est proposé d'accueillir un/une stagiaire pour une durée de 3 mois afin de définir un protocole de suivi des lisières supérieures ainsi qu'un suivi de l'abrouissement des ligneux par le chamois.

Le stage se déroulera 1 mois au printemps (15 Avril au 10 mai) et 2 mois en été (17 juin au 14 août).

Une indemnité mensuelle de 436,05 euros (taux en vigueur) maximum sera versée.

Le/la stagiaire sera encadré(e) par le garde technicien ONF.

**➤➤ Il vous est proposé d'accueillir un stagiaire pour une durée de 3 mois et de lui attribuer une indemnité mensuelle au taux en vigueur.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

**Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**40. MOYENS GENERAUX**  
40.2013.014 Renfort assistance administrative

**RAPPORT**

L'Espace-Programme 2 (Accompagnement à la Gestion d'Espaces Remarquables à dominante naturelle) doit faire face à une surcharge de travail en assistance administrative liée à l'organisation conjointe en février, mars et avril de plusieurs réunions d'importance (publipostage des invitations avec pièces jointes, assistance sur place pour l'accueil des participants, prise de notes et rédaction des comptes rendus, publipostage des comptes rendus). Ces réunions concernent plusieurs dossiers :

- les 4 RNN avec les comités consultatifs et les réunions de l'Espace-Programme qui mobilisent l'assistante administrative rattachée à l'espace programme 2, indisponible pour le reste ;
- les envois de comptes-rendus avec pièces jointes du comité de suivi de Bourdouze ;
- 3 réunions de comités de pilotage de 3 sites Natura 2000 ;
- 4 réunions thématiques mobilisant tous les élus du territoire autour des continuités écologiques, du paysage et des documents d'urbanisme ;
- Les envois à toutes les collectivités du territoire des Comptes Rendus des réunions territoriales d'octobre sur les continuités écologiques ;
- L'assistance pour la réception et le tri des candidatures pour le remplacement maternité du poste « eau ».

➔➔ Il vous est donc proposé pour palier à cette surcharge administrative d'embaucher un agent contractuel sur la période du 18 février 2013 au 31 mars 2013 à raison de 3 h par jour du lundi au vendredi (15 heures hebdomadaires) à l'indice brut 313 et ce dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

#### AFFAIRE

50

#### **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**

50.2013.001

Révision des tarifs de la Boutique pour l'année 2013

#### **RAPPORT**

Le Parc des Volcans vend chaque année des produits qu'il réalise lui même ou qui lui sont proposés par d'autres organismes.

Il y a lieu de reconduire ou d'appliquer de nouveaux tarifs pour l'année 2013.

Par ailleurs, il est pris en compte la réduction de la TVA sur le livre de 7 % à 5.5% applicable au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

PARC DES VOLCANS	Prix TTC au 31-12-2012	Prix TTC au 30-01-2013
Volcanologie Chaîne des Puy sCarte+Notice (bilingue)	23,85 €	23,85 €
Volcanologie de la Chaîne des Puys (carte seule)	11,85 €	11,85 €
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (F)	9,65 €	9,65 €
Volcans Auvergne La Menace d'1 éruption	12,15 €	12,15 €
Cahier Nature-Enfants N°3 « Parc »	4,05 €	4,00 €
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (GB)	9,65 €	9,50 €
Guide équestre Dôme Sancy	14,75 €	14,50 €
Guide équestre Cézallier Limon	14,75 €	14,50 €
Cahier coloriage	4,60 €	4,50 €
Dépêche Architecture Rurale	4,00 €	4,00 €
Dépêche Faune sauvage du Parc des Volcans	4,00 €	4,00 €
Dépêche Lacs des Volcans d'Auvergne	5,60 €	5,50 €
Sentiers Découverte La Godivelle	2,05 €	2,00 €
Cahier Nature-Enfants « L'habitat rural »	5,10 €	5,00 €
Poster Chaîne Puys Vert	3,00 €	3,00 €
Poster Chaîne Puys Neige	3,00 €	3,00 €
Poster Fleurs sauvages	3,00 €	3,00 €
Poster Paysages Cantal	3,00 €	3,00 €
Poster la Vache	3,00 €	3,00 €
Sac à dos	25,00 €	25,00 €
Cartes Postales Parc	0,50 €	0,50 €
Cartes Postales Chaudefour	0,50 €	0,50 €
Poster Faune	3,00 €	3,00 €
Poster Chaudefour	3,00 €	3,00 €
Tee-shirt Enfant	11,00 €	11,00 €
Casquette	10,00 €	10,00 €
Polo siglé Parc	23,00 €	23,00 €
Couteau d'Aurillac	30,00 €	30,00 €
Couteau Coursol	13,00 €	13,00 €
Jumelles	23,00 €	23,00 €
Stylo bois gravé	3,00 €	3,00 €
Boîte de Crayons de couleur	3,00 €	4,50 €
Podomètre	14,95 €	14,95 €
Bâton de rando	29,50 €	29,50 €
Maquette Chaumière de Granier	2,00 €	2,00 €
Cartes Postale Fragile par nature	2,50 €	2,50 €
Poster Fragile par Nature	1,00 €	1,00 €
Tee shirt Fragile par Nature	13,00 €	13,00 €
Jeu "Parc en jeu"	25,00 €	25,00 €
Bloc note écolo	4,50 €	4,50 €
Set crayons à dessin	8,50 €	8,50 €
Sac de jute "siglé Parc"	3,50 €	3,50 €

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EDITIONS IGN	Prix TTC au 31 -12-2012	Prix TTC au 30-01-2013
Carte IGN Auvergne 1/250 000	5,90 €	5,95 €
Carte Clermont Montluçon-Mauriac	7,60 €	7,75 €
Carte Clermont Aurillac-St Flour	7,60 €	7,75 €
Carte IGN Cantal 1/25000	11,15 €	11,50 €
Carte IGN Sancy 1/25000	11,15 €	11,50 €
Carte IGN Ch.Puys 1/25000	11,15 €	11,50 €
Carte IGN Cezallier 1/25000	11,15 €	11,50 €
Carte IGN Riom 1/25000	11,15 €	11,50 €

EDITIONS FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE	Prix TTC au 31-12-2012	Prix TTC au 30-01-2013
G.R. 30 /441 Volcans & Lacs d'Auvergne	15.40 €	15.40 €
G.R. 400 Volcan du Cantal Pays de St Flour	14.90 €	14.90 €

CHAMINA	Prix TTC au 31-12- 2012	Prix TTC au 30-01- 2013
P.R. Sancy Artense	15,00 €	15,50 €
P.R. Volcan Cantalien	15,00 €	15,00 €
P.R. Clermont Issoire	14,00 €	14,00 €
P.R. Lembron Pays des Couzes	13.50 €	13.50 €
P.R. Chaîne des Puys	15.50 €	15.50 €
Carte pédestre Sancy	10,00 €	9,50 €
Les incontournables balades	8,00 €	8,00 €
P.R. Le Volcanisme en Auvergne	15.50 €	15.50 €
P.R. Les Cheires d'Aydat	8.10 €	8,00 €
P.R. Le Puy de Dôme	15.50 €	15.25 €
P.R. Côté Chemin Sancy Artense	6,50 €	6,50 €
P.R. Côté Chemin Dômes Sancy	7,10 €	7,10 €
Guide Géologique des Monts du Cantal	24,35 €	24,35 €
PR Puy de Dôme - Activités Nature	13,70 €	13,70 €

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DIVERS	Prix TTC au 31-12-12	Prix TTC au 30-01-13
Livret Chaîne des Puys	5,10 €	5,00 €
Livret Réserve Chaudefour (F)	2,05 €	2,00 €
Livret Réserve Chaudefour (GB)	2,05 €	2,00 €
Fiches Nature Réserve Chaudefour	1,55 €	1,55 €
Livret La Godivelle	5,50 €	5,50 €
Balades Nature dans les Volcans	13,00 €	14,00 €
Topoguide Escalade	15,00 €	15,00 €
Guide Chauve Souris en Auvergne	7,10 €	7,00 €
Guide Papillons d'Auvergne	7,10 €	7,00 €
Guide entre Terre et Eau	7,70 €	7,00 €
Livret Faune Sauvage	5,45 €	5,00 €
Livret Flore Sauvage	5,45 €	5,00 €
Guide Itinéraire Nature	7,55 €	7,00 €
A l'ombre des Volcans	30,40 €	30,00 €
Guide "Quelle est donc cette fleur"	21,85 €	21,90 €
Art roman Basse Auvergne	7,60 €	7,60 €
Marie en Basse Auvergne	7,60 €	7,60 €
Miroirs de l'Auvergne	7,60 €	7,60 €
Art sacré dans le Puy de Dôme	7,60 €	7,60 €
Chaîne des Puys Rando facile	7,00 €	7,00 €
Volvic une pierre des hommes	87,30 €	86,00 €
Plasticien du Puy de Dôme	7,50 €	7,50 €
Livre La nature aux 4 saisons	22,80 €	22,50 €
Livre Les jardins et les légumes	15,15 €	15,00 €
Livre Les toques vertes	12,20 €	11,50 €
Herbier Ed. Hachette	22,80 €	22,50 €
Volcans de France Ed. Pyros	15,20 €	15,20 €
Nature en Poche Les Volcans Ed. Pyros	7,60 €	7,60 €
Aquarelles et poésies en Auvergne	20,00 €	20,00 €
Eruption N°23 Ed. Pyros	10,15 €	10,00 €
99 questions : notre planète terre dans l'univers	18,25 €	18,00 €
Planète volcan : comprendre le volcanisme -CRDP	24,35 €	24,00 €
Sites naturels et faune d'Auvergne	28,40 €	28,00 €
Livre + DVD Planète Cézalier	20,25 €	20,00 €
Cahier de recettes auvergnates	10,15 €	10,15 €
Guide Fleurs sauvages Debaisieux	16,50 €	16,50 €
Guide Champignons Ed Debaisieux	15,50 €	15,50 €
Guide Plantes médicinales Ed Debaisieux	12,50 €	12,50 €
Fleurs des volcans et du Puy Mary	12,10 €	12,00 €
Stickers animaux de la forêt	3,50 €	3,60 €
Livre/cd Jardin d'insectes	25,80 €	25,00 €
Graines de semence bio	3,95 €	3,95 €
Les volcans racontés aux enfants	4,60 €	4,50 €
Quelle vache la salers	4,60 €	4,50 €
Parc des volcans entre ciel et terre	19,30 €	19,00 €
La ferrandaise	29,40 €	29,00 €

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Nos oiseaux-Ed Debaisieux	13,50 €	13,50 €
Livre Pierre de Volcans	47,00 €	49,00 €
Les Itinéraires Médias Puy de Dôme	24,90 €	24,90 €
Livre Le Volcans aux abeilles	33,00 €	33,50 €
Livre Peintre et Bâtisseurs Chaudefour	9,00 €	9,00 €
Guide Géologique Auvergne	24,90 €	24,00 €
Plantes comestibles Ed.Debaisieux	16,50 €	16,50 €
Miel de Montagne	4,15 €	4,20 €
Pâtés Rillettes Salers	3,90 €	4,00 €
Plats Cuisinés Salers	12,00 €	12,00 €
Biscuits Carrés de Salers	4,90 €	4,90 €
Biscuits Croquants	3,70 €	3,90 €
Brioche à la Tome	6,50 €	6,80 €
Sachet Racine Gentia Bojou de gen	7,70 €	7,70 €
L' Amer des Montagnes	5,50 €	5,50 €
Vinaigre de miel	4,90 €	4,90 €
Moutarde au miel	4,20 €	4,20 €
Huile d'olive bio	5,00 €	5,00 €
Pâte à tartiner noisettes miel	3,85 €	5,00 €
Palet d'or lavande, chataigne, bleu	4,00 €	4,00 €
Colonne 3 miels	7,10 €	8,00 €
Jus de pomme	3,00 €	3,50 €
Pouzzolanne des volcans	7,90 €	7,90 €
Tisane	2,80 €	3,60 €
Pain d'épices	4,60 €	4,70 €
Aromates	3,50 €	3,50 €
Sirop	3,90 €	3,95 €
Confiture	4,50 €	4,50 €
Cornets de murat	4,80 €	4,80 €
Poster Lavina 16 Cartes Post.	6,10 €	6,10 €
Pochette 24 cartes Postales	7,60 €	7,60 €
Cartes Itinéraire Chaudefour	1,00 €	1,00 €
Cassette Hardes dans les Dore	24,40 €	24,40 €
Jeu des Réserves Naturelles	13,70 €	13,70 €
Cassette VHS Volcans	15,00 €	9,90 €
DVD Histoire Volcans d'Auvergne	22,00 €	19,00 €
Carte Géorelief Puy de Dôme	9,95 €	9,95 €
Carte Géorelief Cantal	14,95 €	14,95 €
CD Musique Traditionnelles PDD	10,00 €	12,00 €
CD Musique Traditi, Cantal	12,00 €	15,00 €
Torchons Passion des Toiles	5,00 €	5,00 €
Porte clefs Logo Parc	7,00 €	7,00 €
Bague fantaisie	18,00 €	18,00 €
Tour du Cou	18,00 €	18,00 €
Liqueur Gentiane	12,00 €	12,00 €
DVD Puy Mary Pays de Chamois	28,00 €	14,00 €
Savon végétal au lait d'anesse	3,80 €	5,00 €
Jeu Mémo petite terre	9,90 €	9,90 €
Painturlulul	16,50 €	16,50 €
Jumelles enfant	14,90 €	14,90 €

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Sac de billes	3,50 €	3,60 €
Huiles essentielles	12,50 €	12,50 €
Synergies aromatiques	11,80 €	11,80 €
Diffuseur électrique "Aroma"	29,90 €	29,90 €
Diffuseur faïence voiture	5,20 €	5,20 €
Panier gourmand garni	22,90 €	22,90 €
Pâte à modeler	5,50 €	5,90 €
savon végétal miel	4,00 €	4,00 €
pack 4 savons	15,00 €	15,00 €
bougies miel	5,00 €	5,00 €
Poster Cantal AOP	3,00 €	3,00 €
Cartes postales dessins paysages	1,20 €	1,20 €
Puzzle "Droles de petites bêtes"	14,90 €	14,90 €
Marionnettes "Animaux de la forêt"	11,00 €	11,00 €
Oiseaux peluches "sonores"	11,50 €	11,50 €
Loto découverte "qui mange quoi"	12,00 €	12,00 €
Animal à trainer en bois du Jura	16,90 €	16,90 €
Petit bâtisseur (100 planchettes en bois)	14,90 €	14,90 €
Quilles bois naturel (lots de 6)	12,50 €	12,50 €
Set poivre et sel (ou épices) en bois tourné	12,00 €	12,00 €
Lampe veilleuse décorative en bois tourné	15,00 €	15,00 €
Mangeoire à oiseaux en bois tourné	18,00 €	18,00 €
Magnet en lave émaillée	15,00 €	15,00 €
Porte-photo en lave émaillée	15,00 €	15,00 €
Cartes postales reproduction lithographie Vallée chaudéfour	0,50 €	1,00 €



**Il vous est proposé d'appliquer les tarifs à compter du 1er février 2013**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

#### AFFAIRE

50

#### **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**

50.2013.002

Partenariat du Parc des Volcans d'Auvergne dans le cadre de l'édition d'un ouvrage sur la Chaîne des puys et la faille de la Limagne aux Ed. Page centrale

#### **RAPPORT**

Page centrale est une maison d'édition coopérative de livres papier et numériques spécialisée sur le Massif central. Elle offre un espace d'expression aux artistes, auteurs, chercheurs et journalistes souhaitant apporter un regard contemporain et engagé sur tout ou partie du Massif central.

Elle publie un nouvel ouvrage sur la Chaîne des Puys et la faille de Limagne.

Son gérant, Benoît Barrès, sollicite le Parc des Volcans pour un partenariat à l'édition de cet ouvrage.

Composé de 132 pages couleurs au format 21 x 21 cm, ce livre a pour objectifs de :

- . Donner un regard contemporain sur la Chaîne des puys et la faille de Limagne associant un texte littéraire de François Taillandier et une soixantaine d'aquarelles de Bernard Deubelbeiss.
- . Contribuer à faire connaître ce patrimoine exceptionnel au moment de son classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO

La date de sortie de l'ouvrage est prévue en avril 2013 et le prix de vente public sera de 25,00 €.

Le partenariat pourrait se traduire par une prise de participation s'élevant à un coût de 2 000 € réglés en deux échéances :

-50 % à la date de la signature de la convention

-50 % à la livraison des 115 ouvrages

Ces ouvrages seront vendus dans les différents points de vente gérés par le Parc des Volcans.

Selon le succès des ventes ou à épuisement du stock, un rachat limité pourraient être envisageable avec une remise de 30 %.

Il conviendra de faire mentionner sur le document la mention : « avec le soutien du Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne » suivi de notre logo.



**Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre l'éditeur Page Centrale et le Parc des Volcans.**

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de partenariat entre l'éditeur Page Centrale et le Parc des Volcans.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Garde', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le